

Le planning familial face aux campagnes anti-genre : Comprendre, s'organiser et résister



Avril 2025



FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL

Rue de la Tulipe, 34 — 1050 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 502 82 03 | Fax +32 (0)2 503 30 93 | e-mail flcpf@planningfamilial.net
www.planningfamilial.net | www.monplanningfamilial.be | www.evras.be
www.documentation-planningfamilial.net
N° d'entreprise BE0 431 746 109 | IBAN BE24 0013 2387 9238 | BIC GEBABEBB

Table des matières

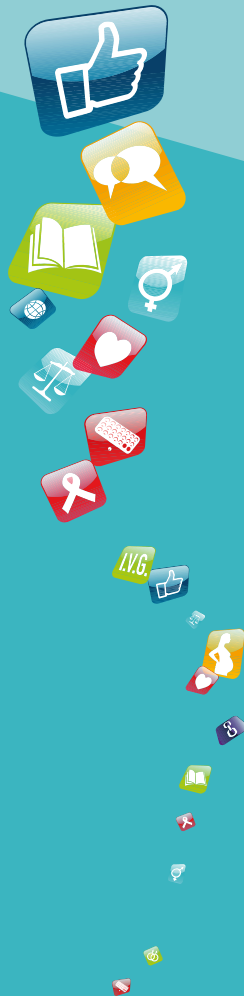
I.	Introduction	7
II.	Aperçu général sur les campagnes anti-genre	10
	A. Chronologie : Les quatre vagues des campagnes anti-genre	11
	B. Pourquoi le terme « anti-genre » : le « genre » comme colle symbolique	15
	C. Pourquoi le terme « campagnes » : une diversité d'acteur·ices sur plusieurs fronts	17
	D. Pourquoi parler de « campagnes anti-genre » : un nouveau phénomène globalisé	22
	E. Bruxelles : capitale internationale des campagnes anti-genre ?	24
	F. Synthèse : ce que sont et ne sont pas les campagnes anti-genre	27
III.	Les campagnes anti-genre en Belgique et leurs effets sur le secteur du planning familial	28
	A. Contexte belge	29
	B. Effets des campagnes anti-genre sur le secteur du planning familial	30
	C. Droits des personnes trans* et questions liées aux transidentités	32
	D. Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)	35
	E. Droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG)	41
	F. Discours sexistes, misogynes et homophobes	45
	G. Conclusion	47
IV.	Recommandations	48
	A. Agir sur le terrain	50
	B. S'organiser au sein du secteur du planning familial	54
	C. Investir les espaces politique et médiatique	57
	D. Collaborer au niveau européen	59
	E. Synthèse : Une première étape dans la réponse à l'opposition	60
V.	Bibliographie	61

Liste des acronymes

ADFI	Alliance Defending Freedom International
ASBL	Association Sans But Lucratif
CARE	Christian Action Research Education
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams
CDH	Centre Démocrate Humaniste
COCOF	Commission communautaire française
COMECE	Commission des Évêques de l'Union européenne
CPF	Centre de planning familial
CPMS	Centre Psycho-Médico-Social
ECLJ	European Center for Law and Justice
ECPM	European Christian Political Movement
ECR	Conservateurs et Réformistes Européens
EDW	European Dignity Watch
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FAFCE	Federation of Catholic Family Associations in Europe
FLCPF	Fédération Laïque de Centres de Planning Familial
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
ID	Identité et Démocratie
IEFH	Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes
IPPF	International Planned Parenthood Federation
IPPF-EN	International Planned Parenthood Federation – European Network
IVG	Interruption volontaire de grossesse
JRE	Journée de Retrait de l'École
LGBT	Lesbiennes, gays, bisexuel·les, trans*
LGBTQI+	Lesbiennes, gays, bisexuel·les, trans*, queer, inter* et plus
MAP	Mouvement Accelerator Platform
MCC	Mathias Corvinus Collegium
MR	Mouvement Réformateur
NV-A	Nieuw-Vlaamse Alliantie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PMA	Procréation Médicalement Assistée
PNV	Political Network for Families
PPE	Parti Populaire Européen
PSE	Promotion de la Santé à l'École
TERF	Féministes radicales excluant les personnes trans*
TFP	Tradition, Famille et Propriété
UCL	Université Catholique de Louvain
UE	Union Européenne
ULB	Université Libre de Bruxelles
VBG	Violences basées sur le genre
WYA	World Youth Alliance

I.

Introduction



Ces dernières années, la Belgique a vu une montée en puissance de mouvements opposés à l'égalité des droits sexuels et reproductifs. Ces militantes « anti- » s'opposent principalement à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et aux droits des personnes trans*.

Leur activité s'exprime sous différentes formes. D'une part, des actions collectives et visibles, comme les mobilisations contre l'EVRAS en septembre 2023 (RTBF Actus, 2023a) et la circulation de pétitions appelant à la démission de la ministre de l'Éducation d'alors, Caroline Désir (Change.org), visent à exprimer une opposition publique et vocale face à des initiatives sociétales. D'autre part, des actions individuelles, non revendiquées, ont également marqué l'actualité. Par exemple, des graffitis anti-IVG sont apparus à Louvain-la-Neuve en mai 2023 (Moustique, 2023), tandis que plusieurs écoles ont été vandalisées à Charleroi en septembre 2023 (Colart et Counasse, 2023).

Ces mouvements dépassent les actions locales de membres de la société civile. Les sphères politiques et intellectuelles reflètent aussi cette montée d'opposition. Par exemple, la lutte contre le « wokisme »¹ est devenue un thème central pour certaines actrices politiques, depuis que des figures comme Nadia Geerts (Bouche, 2024) et Bart De Wever (N-VA, 2023) ont publié des essais sur la question. Le président du Mouvement Réformateur (MR), Georges-Louis Bouchez, en a d'ailleurs fait une priorité, comme indiqué sur son site officiel (Georges-Louis Bouchez, 2023). Dans la même lignée, le vice-président du MR, David Clarinval, a promu en 2024 le livre *Transmania* (Buisson, 2024), une fiction sous forme d'enquête écrite par deux militantes françaises opposées aux droits des personnes trans*, Dora Moutot et Marguerite Stern.

La médiatisation joue également un rôle clé dans la diffusion de ces idées. Les médias traditionnels (RTBF, Le Soir, 7sur7, etc.) participent à rendre ces débats visibles, souvent en adoptant un cadrage polarisé. En parallèle, des médias alternatifs, tels que *Kairos*, *BAM !* ou *Droits et Libertés*, diffusent des récits visant à « réinformer » leur public, à travers une grille idéologique critiquant non seulement les initiatives progressistes en matière de droits sexuels et reproductifs, mais aussi plus largement les institutions sanitaires.

1 – Issu du mot « woke » (popularisé lors des mobilisations du mouvement Black Lives Matter et signifiant être conscient·e du caractère systémique de certaines formes de discrimination), qui fut récupéré par des voix réactionnaires pour dénoncer toutes les forces progressistes (féministes, écologistes, antiracistes, LGBTQI+...) sous un même parapluie. (Canet et Dupuis-Deri, 2022).

Ces actions et discours, à l'intersection des sphères civile, politique, intellectuelle, religieuse et médiatique, constituent ce que l'on désigne par le terme « campagnes anti-genre ». Ces campagnes regroupent des initiatives variées visant à lutter contre les droits des femmes, l'égalité de genre, les droits sexuels et reproductifs et les droits des personnes LGBTQI+ (Kuhar et Paternotte, 2017).

Alors que de telles campagnes sont bien implantées dans d'autres pays depuis plus d'une décennie, comme en France ou aux États-Unis, la Belgique semblait jusque récemment relativement épargnée. Les groupes anti-genre belges étaient jusqu'alors peu organisés, leurs actions recevaient une visibilité limitée et ils ne trouvaient peu voire pas de soutien d'acteurs politiques (Paternotte *et al.*, 2024). Pourtant, les exemples cités dans cette introduction montrent que ces campagnes gagnent en intensité et en visibilité.

Cette montée en puissance des courants réactionnaires d'opposition a un impact concret sur le travail des associations engagées pour l'égalité et les droits sexuels et reproductifs, en ce compris celui du secteur du planning familial. Il apparaît donc essentiel de développer une meilleure compréhension de ces enjeux et d'outiller les intervenantes de terrain afin qu'elles et ils puissent répondre efficacement aux défis posés par ces campagnes.

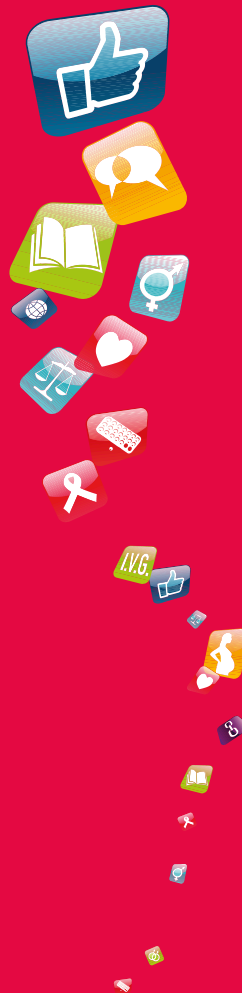
C'est l'objet de cette étude qui vise à faire le lien entre les connaissances existantes en sociologie et les expériences de terrain collectées à travers une enquête adressée aux centres de planning familial (CPF) affiliés à la FLCPF.

Ce document se décline en trois parties. Premièrement, il présente une chronologie et un aperçu général des campagnes anti-genre. Deuxièmement, il détaille les enjeux de société ciblés par les campagnes anti-genre en Belgique, en lien avec des témoignages de travailleureuses du secteur du planning familial. Troisièmement, à partir de la littérature existante et de l'expérience de partenaires nationaux et internationaux, il formule des recommandations afin de favoriser le développement de stratégies et d'outils adaptés pour répondre aux défis que posent les campagnes anti-genre au travail des acteurs des droits sexuels et reproductifs.

Ce document s'appuie sur des recherches approfondies, notamment un **rapport de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH)** réalisé en 2024 par une équipe interuniversitaire sous la direction de David Paternotte (ULB), ainsi que sur des exemples concrets relayés par la presse. Une bibliographie complète est incluse à la fin du document.

II.

Aperçu général sur les campagnes anti-genre



Le premier objectif de la présente étude est de définir les campagnes anti-genre, en examinant leur histoire, leurs cibles, leurs acteurs et leurs modes d'action. À travers une chronologie, les grandes étapes de leur développement seront explorées et les notions d'« anti-genre », de « campagnes » et le choix de la notion de « campagnes anti-genre » seront décortiquées. En guise de conclusion, une synthèse clarifiera ce que ces campagnes sont et ne sont pas, en déconstruisant certains présupposés sur ce phénomène.

A. Chronologie : Les quatre vagues des campagnes anti-genre

L'histoire des campagnes anti-genre peut être retracée en quatre étapes principales : la conceptualisation, la diffusion, les mobilisations de masse et la globalisation. Ce phénomène a pris racine dans les milieux catholiques proches du Vatican au milieu des années 1990 et s'est ensuite élargi et diversifié. Telle la créature du Dr Frankenstein, les campagnes anti-genre se sont émancipées de leur créateur et mènent aujourd'hui une vie pleinement autonome (Corrêa, House et Paternotte, 2023).

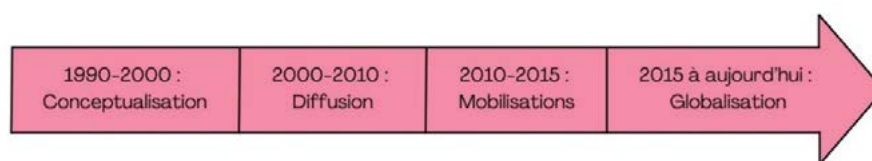


Figure 1 : « Quatre vagues de campagnes anti-genre » (Corrêa, House et Paternotte, 2023)

Première vague : Conférence du Caire et conceptualisation

La notion d'« idéologie du genre » émerge dans les années 1990, en marge de discussions internationales sur les droits reproductifs et la diversité familiale.

En 1994, le terme de « genre » est introduit dans les politiques intergouvernementales lors de la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire, dans le but de promouvoir des droits associés à la reconnaissance des différentes formes de familles, aux droits sexuels et reproductifs, et à la définition de l'avortement comme un problème de santé publique.

Le Saint-Siège et ses alliés s'opposent rapidement à cette notion, en dénonçant une supposée « idéologie » menaçant les valeurs traditionnelles. Des métaphores comme le sous-marin, l'iceberg ou le cheval de Troie sont utilisées pour présenter l'« idéologie du genre » comme un programme politique déguisé en lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, mais visant en réalité à déstabiliser l'ordre social.

À partir des années 2000, ce discours s'organise à travers des publications et des documents officiels émanant des dicastères du Vatican, donnant ainsi naissance à une base idéologique solide pour des campagnes futures (*Ibid.* : 485).

Deuxième vague : Diffusion et premières mobilisations

À partir des années 2000, ces idées se diffusent à l'échelle mondiale, principalement grâce aux réseaux de l'Église catholique. Cette diffusion passe par des conférences, des publications et des événements organisés pour former et mobiliser des membres de l'église et des militantes issues de la société civile. Cette période sert également de laboratoire expérimental pour tester des éléments de la rhétorique anti-genre et des stratégies de mobilisation. Inspirés par les actions menées par la droite chrétienne américaine depuis les années 1970, cette première génération de militantes anti-genre prépare le terrain pour les campagnes qui suivront en Europe et ailleurs (*Ibid.* : 486).

Troisième vague : Mobilisations de masse

La décennie 2010 marque l'essor des mobilisations de masse, dont 2013 est l'année charnière. Cette période voit plusieurs événements majeurs, notamment :

- En France, l'apogée des manifestations contre le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe, principalement représentées par La Manif pour tous.
- En Croatie, la victoire de groupes conservateurs au cours d'un référendum constitutionnel a permis de limiter la définition du mariage à l'union hétérosexuelle.
- En Espagne, le groupe de pression conservateur CitizenGo a été lancé sur internet. Aujourd'hui, il publie des pétitions en ligne dans plus de 50 pays contre des mesures comme le mariage entre personnes de même sexe, l'avortement ou l'éducation à la sexualité².
- En Russie, une loi interdisant la « propagande gay » est adoptée. Celle-ci a évolué en 2022, pour interdire la « propagande LGBT, du changement de sexe et de la pédophilie ».

2 – Si l'acronyme EVRAS est utilisé en Belgique pour faire référence aux différentes sphères relationnelles, affectives et sexuelles, le terme « éducation sexuelle » est plus souvent utilisés dans les contextes étrangers ou internationaux.

Deux évolutions marquent cette troisième vague. Premièrement, des groupes religieux historiquement concurrents (catholiques, orthodoxes, protestants) collaborent pour s'opposer à l'« idéologie du genre ». Deuxièmement, les campagnes anti-genre gagnent en visibilité politique. Des partis populistes et d'extrême droite, ainsi que certains politicien·nes issues de partis conservateurs et de centre-gauche, utilisent ces discours pour se démarquer politiquement et mobiliser leurs électeur·ices sur des questions familiales, traditionalistes et nationalistes. Ces évolutions ont conduit à de fortes mobilisations impliquant la société civile, un front religieux pluriel et des acteur·ices politiques. Ces mobilisations transforment les campagnes anti-genre en un phénomène transnational, avec le développement de réseaux et le partage de stratégies entre différentes campagnes européennes. Par exemple, la Manif pour tous française a inspiré des mouvements similaires en Italie, en Croatie, en Finlande et en Allemagne (*Ibid.* : 486-487).



La Manif Pour Tous, France, 2013.



Au nom de la Famille, Croatie, 2013.



La Manif Pour Tous ITALIA, Italie, 2014.

Quatrième vague : Globalisation

Aujourd'hui, les campagnes anti-genre sont mondialisées et impliquent une diversité croissante d'acteurices. Bien qu'elles restent particulièrement actives en Europe et en Amérique latine, les deux épacentres de ces campagnes, des mobilisations similaires émergent dans des régions comme l'Australie, l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Afrique.

En Europe, des alliances improbables voient le jour, unissant figures religieuses concurrentes, conservateurs sociaux, populistes de droite, forces d'extrême droite et féministes « critiques du genre ». Ces campagnes ne se limitent plus aujourd'hui aux pays historiquement chrétiens, et elles ne sont pas spécifiques à certains pays en raison de leur histoire ou de leur culture politique particulière. De même, les campagnes ne sont pas menées par un ensemble clair d'acteurices qui serait cohérent d'un contexte à l'autre.

Les acteurices impliquées sont de plus en plus divers et peuvent dans certains contextes inclure les régimes d'État eux-mêmes. Par exemple, les gouvernements comme ceux de Viktor Orbán en Hongrie ou Vladimir Poutine en Russie utilisent les campagnes anti-genre pour renforcer leur emprise sur le pouvoir, en faisant de l'opposition au genre un pilier de leur projet politique illibéral (*Ibid.* : 487).

En résumé, ces quatre vagues de développement montrent comment un phénomène initialement localisé et religieux s'est transformé en une stratégie transnationale complexe. En mobilisant des acteurices diverses, les campagnes anti-genre visent à exercer un poids politique contre des initiatives progressistes. En Belgique, bien que ces campagnes aient émergé plus tardivement, leur montée récente témoigne d'une capacité d'adaptation efficace à un contexte national spécifique.

B. Pourquoi le terme « anti-genre » : le « genre » comme colle symbolique

Le terme « anti-genre » regroupe un ensemble d'actions, de discours et d'acteur·ices un·es par une critique commune de la notion de « genre ». Cette critique est fréquemment exprimée par des formules comme « idéologie du genre » ou « théorie du genre », perçues comme des menaces dissimulées aux valeurs traditionnelles. Cette rhétorique permet de présenter le « genre » comme un cheval de Troie (et autres métaphores susmentionnées), accusé d'être à l'origine des lois et des politiques combattues par ces campagnes, notamment en matière d'avortement et de contraception, de mariage entre personnes de même sexe et d'adoption homoparentale, d'éducation à la sexualité ou d'études de genre (Paternotte *et al.*, 2024 : 11). Cette stratégie transforme le « genre » en « colle symbolique », qui permet de rallier des acteur·ices très différentes, mais qui partagent une hostilité envers les droits sexuels et reproductifs, les droits des femmes et les droits des personnes LGBTQI+ (Kováts, Põim et Pető, 2015). Les vagues de développement de ces campagnes montrent leur capacité à être adaptées et modulées par différents groupes anti-genre selon des objectifs et contextes locaux. Cette plasticité explique leur succès et leur propagation mondiale. Des acteur·ices poursuivant des objectifs distincts, voire contradictoires, peuvent puiser dans ce répertoire pour définir des stratégies adaptées aux spécificités culturelles et politiques locales.

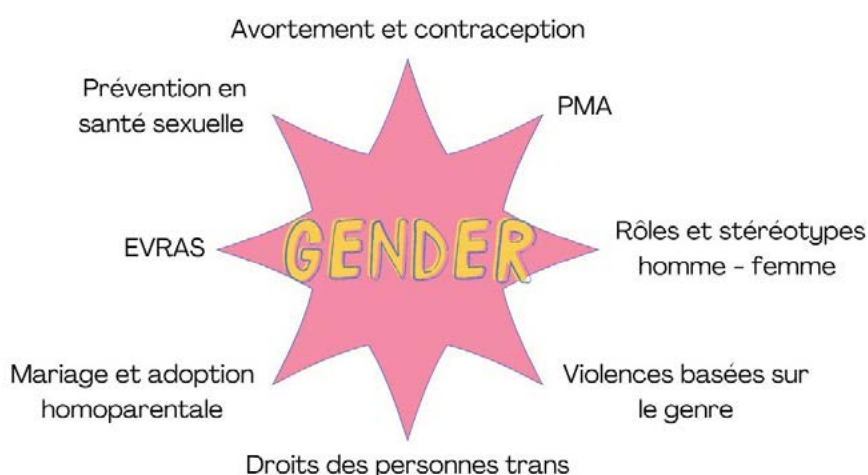


Figure 2 : Le genre comme « colle symbolique » (Kováts, Põim et Pető, 2015)

Cette flexibilité permet aussi d'expliquer la diversité des cibles en Europe. En adaptant leurs priorités à l'actualité et aux sensibilités locales, les groupes anti-genre maximisent leur capacité à diviser des opposant·es ou à renforcer leurs soutiens. L'approche comparative suivie dans l'ouvrage *Campagnes anti-genre en Europe* (Kuhar et Paternotte, 2017) a permis d'identifier cinq grands types de cibles, dont la traduction en Belgique sera approfondie dans la seconde partie :

- Les droits sexuels et reproductifs, comme le droit à l'avortement, l'accès à la contraception (dont la contraception d'urgence), le divorce ou le recours aux technologies de reproduction.
- Les droits des personnes LGBTQI+, notamment le droit au mariage civil (et l'introduction de formes d'unions civiles), le droit à l'adoption et la protection des familles homoparentales, les droits des personnes trans* (changement de prénom, changement de mention de genre à l'état civil, accès à certains lieux et services, etc.), et les lois anti-discriminations sur base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.
- Les droits des enfants et la protection de l'enfance, particulièrement sur des questions d'éducation comme l'opposition à la scolarisation obligatoire au profit de l'école à la maison ou la résistance aux programmes d'éducation au genre et à la sexualité. Le rôle de l'État dans l'espace privé est contesté au nom de la liberté de choix des parents.
- Le « genre » en tant que concept à l'origine de différentes politiques publiques, comme la Convention d'Istanbul ou le *gender mainstreaming*, ainsi que des domaines de recherche et d'enseignement, comme les études de genre, et des initiatives perçues comme symboliques à l'instar de l'écriture inclusive.
- Les lois et politiques publiques contre les crimes et discours de haine et les discriminations, au nom de la défense de la liberté d'expression et de la liberté religieuse.

Ainsi, le terme « anti-genre » souligne l'adaptabilité de ces campagnes qui proposent une sorte de boîte à outils pour les acteur·ices qui souhaitent combattre la notion de « genre » dans des contextes variés. Le concept de « genre » permet donc de fédérer un large éventail d'acteur·ices autour d'une opposition aux progrès sociétaux sur des domaines aussi variés que la sexualité, l'éducation et les libertés publiques. Cette dynamique transnationale aide à comprendre comment des stratégies globales s'enracinent dans des contextes locaux, y compris en Belgique (Paternotte *et al.*, 2024 : 13).

C. Pourquoi le terme « campagnes » : une diversité d'acteur·ices sur plusieurs fronts

L'utilisation du terme « campagnes » permet d'englober un réseau complexe d'acteur·ices très divers. Contrairement à « mouvements anti-genre », qui se limite aux mobilisations de la société civile, ou à « politiques anti-genre », qui renvoie à des lois et actions étatiques, le terme « campagnes » reflète un phénomène global et interconnecté (*Ibid.* : 6).

Acteur·ices et groupes issus de la société civile

Les groupes issus de la société civile jouent un rôle central dans ces campagnes. Ils opèrent sous des formes variées : des collectifs informels de parents ou citoyen·nes inquiètes, jusqu'à des organisations bien établies et hautement professionnalisées. Des groupes existants ont été revitalisés par ces campagnes, tandis que d'autres ont été spécifiquement créés pour servir ces nouveaux combats, souvent sous les étiquettes « pro-vie » ou « pro-famille ». Le recours à ces désignations vise à s'approprier le langage des droits humains et légitimer leur position de manière positive. Par exemple, la « Marche pour la vie », organisée par l'ASBL CLARA Life en avril 2024, veut promouvoir « une culture de vie » en opposition à « la culture de la mort », que constitueraient les droits à l'avortement et à l'euthanasie (*Ibid.* : 33).

Acteur·ices politiques

Ces campagnes incluent également des acteur·ices politiques, qu'il s'agisse d'individus, de partis ou d'États. Ces acteur·ices s'étendent du centre-droit à l'extrême droite, avec quelques soutiens ponctuels au centre ou à gauche selon les contextes nationaux. Leur implication se manifeste par des lois ou des blocages législatifs allant à l'encontre des droits sexuels et reproductifs, ainsi que par des prises de position publiques lors de discours ou dans des médias.

Dans le cas belge, un exemple parlant est le blocage répété de plusieurs partis du centre et de la droite (CD&V, cdH [devenu Les Engagés], NV-A) – du pilier chrétien pour les deux premiers – et d’extrême droite (Vlaams Belang) d’une évolution législative du cadre légal entourant la pratique de l’IVG. Différentes propositions de loi déposées entre 2016 et 2023 proposaient en effet un allongement du délai de l’IVG jusqu’à 18 semaines et une réduction, voire une suppression, du délai dit « de réflexion ».

Parmi les pistes avancées pour expliquer le développement tardif des campagnes anti-genre en Belgique, deux pistes sont en lien avec le paysage politique belge. Premièrement, les partis populistes de droite et d’extrême droite, principalement influents au nord du pays, n’entretiennent pas de liens privilégiés avec l’Église, contrairement à leurs homologues dans d’autres pays européens. De plus, ces partis se sont peu intéressés, jusqu’à récemment, aux questions de genre et de sexualités, sauf lorsqu’ils portent des discours fémonationalistes et homonationalistes qui instrumentalisent les droits des femmes et des personnes LGBTQI+ pour réaffirmer la lutte contre l’immigration ou l’Islam et légitimer d’autres politiques nationalistes. Deuxièmement, certaines réformes éthiques belges, comme les lois sur le mariage entre personnes de même sexe (2003), l’adoption homoparentale (2006) et la première loi relative à la « transsexualité » (2007), ont été adoptées avant la montée des campagnes anti-genre au niveau international, limitant leur impact au moment de leur émergence dans les années 2010 (*Ibid.* : 43).

Acteur·ices religieux·ses

Les acteur·ices religieux·ses, en particulier catholiques, ont été des moteurs historiques des campagnes anti-genre, notamment durant les premières vagues de développement. D’autres confessions se sont jointes à ces efforts, comme les églises orthodoxes en Europe de l’Est et en Russie, les églises évangéliques en Amérique latine, et certains courants protestants en Europe du Nord et aux États-Unis. L’implication d’acteur·ices musulman·es ou juif·ves reste à ce jour limitée, en raison de formes prononcées d’islamophobie et d’antisémitisme accompagnant souvent ces campagnes, et d’un ethnocentrisme par lequel la notion de « chrétien·ne » devient synonyme d’Européen·e et de blanc·he (*Ibid.* : 14). Néanmoins, en Belgique, l’implication d’acteur·ices religieux·ses est restée limitée à certain·es individu·es spécifiques. Ce constat contribue également à expliquer le développement tardif des campagnes anti-genre en Belgique. D’une part, les relations historiquement pacifiées

entre l'Église et l'État, ainsi qu'entre groupes philosophiques et religieux, ont limité les mobilisations catholiques conservatrices. D'autre part, la hiérarchie catholique belge a longtemps préféré veiller au maintien du statut privilégié de ses institutions (écoles, hôpitaux, universités), plutôt que de s'investir dans des campagnes militantes, contrairement à ce qui a été observé en France ou en Italie (*Ibid.* : 18).

Intellectuel·les et scientifiques

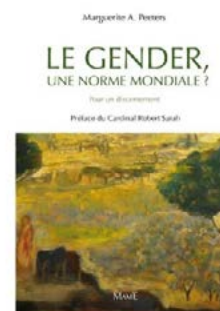
Les campagnes anti-genre mobilisent également des intellectuel·les et chercheur·es, souvent à travers des arguments pseudo-scientifiques largement contestés par des organisations reconnues, comme les théories du « syndrome post-avortement » ou de « l'apparition subite de la dysphorie de genre »³. Ces acteur·ices peuvent être basés·es dans des établissements d'enseignement supérieur, des *think tanks* et des organisations de la société civile. Ils ont également participé à l'élaboration de stratégies pour diffuser leurs arguments et les implanter dans des lois et des politiques publiques, traduisant une intense activité de lobbying politique et judiciaire (*Ibid.* : 14).

Bien qu'ils et elles soient relativement méconnus·es en Belgique, deux citoyen·nes belges, Michel Schooyans, prêtre catholique et professeur à l'UCL, et Marguerite Peeters, journaliste, ont joué un rôle fondamental dans l'invention du discours anti-genre du Vatican. Dans *L'Évangile face au désordre mondial*, Michel Schooyans réalise une des premières analyses du rôle de l'ONU dans la diffusion de l'« idéologie du genre », qu'il met en lien avec une autre inquiétude, celle du concept d'« hiver démographique » – qui est au cœur des politiques natalistes promues par les partis d'extrême droite. Traduit dans de nombreuses langues, *Le Gender, une norme mondiale ? Pour un discernement* de Marguerite Peeters rejoint ces idées (*Ibid.* : 9 ; 18).

3 – Théorie proposée par Lisa Littman, selon laquelle la dysphorie de genre pourrait être contagieuse socialement, particulièrement chez les adolescent·es qui utilisent des réseaux sociaux. Cette théorie a été largement rejetée par la communauté scientifique, principalement pour des problèmes méthodologiques (Ashley et Baril, 2018), reconnus par Littman elle-même dans une correction ultérieure (Littman, 2019). Elle sera toutefois reprise en 2022, dans un livre écrit par Caroline Eliacheff et Céline Masson, cofondatrices de l'Observatoire de la Petite Sirène.



“L'évangile face au désordre mondial”.
Michel Schooyans, 1998.



“Le gender, une norme mondiale ?”
Marguerite Peeters, 2013.

Acteur·ices médiatiques

Les médias participent à la diffusion des campagnes anti-genre, bien que leur rôle oscille entre amplificateurs et observateurs critiques. Par exemple, les médias traditionnels, tels que la RTBF ou Le Soir, participent à rendre visibles les différentes initiatives anti-genre survenues en Belgique bien que leur cadrage médiatique discrédite ou condamne fréquemment ces actions.

Néanmoins, certaines thématiques, notamment les questions trans*, peuvent conduire à un cadrage radicalement différent, par exemple dans un article du média 7sur7 sorti en 2022, intitulé : « Un débat sur les “dérives du transgenrisme” perturbé par des jets d’excréments à Bruxelles » (Bouche, 2022). Leur article condamne fermement la radicalité des militant·es trans*, sans interroger le contenu de la présentation ni la position pourtant très controversée des intervenant·es.

Par ailleurs, internet favorise la diversification des sources d’information et l’apparition de médias alternatifs, qui prennent fréquemment la forme de site de presse proposant de « réinformer » leur public. Comme précisé en introduction, la « réinformation » repose sur un cadrage idéologique à contre-courant des médias traditionnels, croisé à une revue de presse sélective centrée notamment sur des questions liées au genre, à la sexualité et aux droits reproductifs, mais aussi plus largement les autorités sanitaires. En Belgique francophone, nous pouvons citer *Kairos*, *BAM !* ou *Droits et Libertés* comme principaux médias de ce type.

Bailleurs de fonds

Enfin, les différentes initiatives portées par les campagnes anti-genre sont permises par des ressources financières élevées dont les sources sont diversifiées (*Ibid.* : 14-15). En Europe, ces campagnes peuvent avoir pour bailleurs de fonds des acteurs privés au capital économique important, tels que des milliardaires et des oligarques, des aristocrates, des fondations et des grandes entreprises d’Europe, d’Amérique du Nord et de Russie.

Plus récemment, certaines organisations anti-genre ont obtenu des financements publics, y compris de l’Union européenne, par exemple en sollicitant des financements auprès de gouvernements « illibéraux » européens. Certains acteurs anti-genre ont également développé des tactiques de financements participatifs (*crowdfunding*) par le biais de dons en ligne, d’opérations de publipostage et de marchandisage (Datta,

2021). Cette stratégie est fréquemment soutenue par des médias alternatifs, qui peuvent donner de la visibilité à ces campagnes de financement, et qui reposent eux-mêmes sur des donations privées.

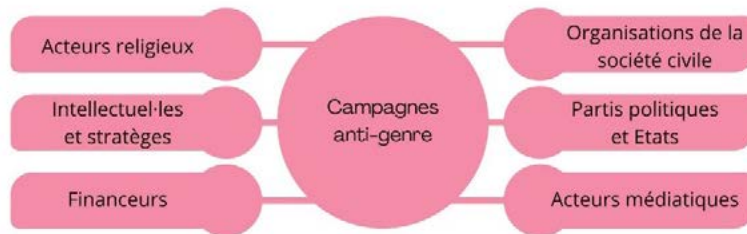


Figure 3 : Acteurs participants aux campagnes anti-genre (Paternotte et al., 2024 : 17)

Ainsi, en englobant une grande diversité d'acteur·ices et en combinant des actions locales et globales, le terme « campagne » reflète l'ampleur et la complexité de ce phénomène. Cette capacité à agir sur plusieurs fronts et à différentes échelles illustre la force des campagnes anti-genre et explique la déroute que peuvent créer leurs actions pour les individus, groupes et associations qui y sont exposés, alors que derrière des actions qui semblent isolées se cachent souvent une organisation structurée, des acteur·ices aux fonctions diverses et des financements importants.

D. Pourquoi parler de « campagnes anti-genre » : un nouveau phénomène globalisé

L'introduction du concept de « campagnes anti-genre » par David Paternotte et Roman Kuhar (2017) poursuivait deux objectifs principaux. D'une part, ce terme a permis de montrer les similarités entre des cas isolés et qui semblaient viser des cibles distinctes. Cette notion révèle donc des stratégies coordonnées et un cadre idéologique global, transcendant les contextes nationaux. Un exemple parlant est celui des « Veilleurs » français, apparus en 2013 pour s'opposer au mariage entre personnes de même sexe, en organisant des veillées aux chandelles sur des places publiques mêlant des lectures variées à des chants religieux et nationalistes (Lindell, 2014). Leur mode d'action a inspiré les « Sentinelle in piedi » (Vigiles debouts) en Italie et les « Stražarji » (Les Gardes) en Slovénie, bien qu'à la différence du groupe français, ceux-ci lisent debout et en silence. Ces adaptations locales montrent une diffusion transnationale des modes d'action (Garbagnoli, 2016).

D'autre part, la notion d'« anti-genre » vise à insister sur la nouveauté de ces campagnes en termes de discours et stratégies. Si ces campagnes impliquent des acteur·ices conservateur·ices et religieux·ses historiquement engagé·es contre l'égalité dans le domaine du genre et des sexualités, comme l'Église catholique, elles ont introduit de nouveaux cadres discursifs et de nouvelles formes de mobilisation. Trois dimensions clés expliquent cette nouveauté : un renouvellement générationnel, une plus grande professionnalisation et une transnationalisation (Paternotte *et al.*, 2024 : 7).



Renouvellement générationnel

La notion de « renouvellement générationnel » traduit la diversification des acteur·ices impliquées dans les campagnes anti-genre et l'émergence de nouvelles générations militantes. Si des continuités existent avec les lobbys conservateurs et religieux des années 1980-1990 qui luttaien

l'avortement ou l'homosexualité, les campagnes d'aujourd'hui attirent de nouvelles recrues, notamment grâce à une infrastructure de formation professionnelle incluant des séminaires et sessions de formations, des « académies de plaidoyer » et de nouvelles institutions d'enseignement supérieur (Paternotte et Verloo, 2021). Ce renouvellement assure la pérennité des campagnes anti-genre en attirant des militantes plus jeunes, souvent formées aux outils modernes de mobilisation.



Professionalisation

La notion de « professionnalisation » renvoie à l'adoption des modes d'action et d'organisation issus du monde associatif et ONG, permettant aux campagnes anti-genre d'optimiser leurs ressources et leur impact. Cette professionnalisation se traduit par la maîtrise du plaidoyer politique et de la mobilisation judiciaire, par une forte présence sur internet et les réseaux sociaux, où elles diffusent efficacement leurs messages, ainsi que par des compétences en recherche de financement. Cette approche renforce leur influence, leur visibilité et leur capacité à mobiliser des soutiens.



Transnationalisation

Enfin, la notion de « transnationalisation » traduit la mise en place de stratégies spécifiques à l'échelle internationale. Ces stratégies transnationales peuvent être distinguées en deux types : d'une part, la création de nouvelles organisations transnationales et l'implantation au niveau global d'organisations issues de la droite chrétienne étasunienne ; d'autre part, l'apparition de nouveaux forums et événements vise à mettre en relation des acteurs nationaux et transnationaux – comprenant des espaces créés par des militantes et des acteurices politiques, comme d'autres, organisés par des États, y compris européens (Paternotte *et al.*, 2024 : 7).

Grâce à leur diversité de cibles et d'acteurices, les campagnes anti-genre utilisent une combinaison de cinq stratégies principales déployées aussi bien au niveau national que transnational : la manifestation (marches, veillées et rassemblements publics), l'utilisation d'outils de démocratie participative (pétitions et initiatives citoyennes pour influencer les décisions politiques), la mobilisation sur les réseaux sociaux (pour diffuser leurs idées et rallier des soutiens), le plaidoyer politique, ainsi que la mobilisation juridique et judiciaire (soit recourir aux tribunaux pour bloquer ou modifier des lois contre lesquelles ces campagnes s'opposent) (*Ibid.* : 16-17).

E. Bruxelles : capitale internationale des campagnes anti-genre ?

Bruelles, en tant que principale capitale des institutions européennes, est devenue une cible prioritaire pour les organisations anti-genre transnationales. Celles-ci sont actives dans les institutions depuis une quinzaine d'années et ont, pour certaines, ouvert un siège à Bruxelles ou à Strasbourg (Paternotte *et al.*, 2024 : 47). Aujourd'hui, la scène anti-genre européenne se caractérise par un réseau complexe d'acteurs qui entretiennent des relations étroites de collaboration, mais qui peuvent aussi se retrouver en compétition. Partageant des modes d'action et d'organisation, ces acteurs peuvent être regroupés en quatre catégories : des succursales européennes d'organisations de la droite chrétienne étasunienne, des organisations européennes créées ces quinze dernières années, des organisations directement liées à des institutions ou des mouvements religieux et des initiatives de nature politique. Le tableau ci-dessous présente les principales organisations transnationales. Le rapport de l'IEFH présente une description détaillée de ces différentes organisations (*Ibid.* : 48-53).

Branches européennes d'organisations étasuniennes	Nouvelles organisations européennes	Organisations liées à des institutions ou mouvements religieux	Initiatives politiques	Plateformes internationales
European Center for Law and Justice (ECLJ)	CitizenGo Fédération One of Us	Commission des conférences épiscopales de l'Union européenne (COMECE)	Mathias Corvinus Collegium (MCC)	Agenda Europe Political Network for Values (PNV)
Alliance Defending Freedom International (ADFI)	Ordo Iuris/Tradition, Famille et Propriété (TFP)/Fédération Pro Europa Christiana	Federation of Catholic Family Associations in Europe (FAFCE)	<i>The European Conservative</i>	World Congress of Families (WCF)
World Youth Alliance (WYA)	Europe for the Family/La Manif Pour Tous European Dignity Watch (EDW) Christian Action Research Education (CARE)	European Christian Political Movement (ECPM)	New Direction - The Foundation for European Reform <i>The Brussels Signal</i>	Conservative Political Action Conference

Principales organisations anti-genre à l'échelon européen (Paternotte *et al.*, 2024 : 48)

Ces organisations transnationales emploient quatre modes d'action spécifiques au niveau européen. Premièrement, elles cherchent à être officiellement reconnues par les institutions européennes, l'ONU et le Conseil de l'Europe, afin de faire valoir leur crédibilité. Certaines de ces organisations ont réussi à s'imposer comme des interlocutrices acceptables, tandis que d'autres ont été rejetées ou ont fait l'objet de controverses dans des médias. Deuxièmement, ces organisations s'engagent dans des formes de lobbying, en employant des stratégies similaires à celles des organisations progressistes (campagnes, plaidoyer et recours juridiques) pour participer aux processus décisionnels européens. Des groupes chrétiens ultraconservateurs comme l'Alliance Defending Freedom International (ADFI), l'European Centre for Law and Justice (ECLJ) et Ordo Iuris ont même réussi à obtenir des financements européens en ayant recours à des stratégies judiciaires. Troisièmement, et tout en collaborant avec les institutions européennes, ces organisations critiquent et remettent en question la légitimité de l'Union européenne. Par exemple, après le rejet d'une initiative citoyenne portée par One of Us, cette fédération, qui rassemble les groupes anti-avortement européens, a accusé l'UE de s'opposer aux intérêts et aux valeurs chrétiennes. Dans la même lignée, l'ECLJ a publié plusieurs rapports questionnant la légitimité et l'impartialité d'institutions internationales comme l'ONU (2021) et la Cour européenne des Droits de l'Homme (2020 et 2023).

Quatrièmement, des stratégies d'infiltrations sont à signaler, ces organisations ayant placé des alliés dans les institutions européennes afin de peser sur les processus décisionnels. En résumé, ces organisations mènent un double jeu au niveau européen : elles utilisent les institutions européennes tout en cherchant à affaiblir leur crédibilité et leur fonctionnement (Datta 2018, 2021).

À travers ces différents modes d'action, les organisations transnationales anti-genre ont consolidé une présence solide au niveau européen, au sein des trois principales institutions. Au Parlement européen, elles bénéficient du soutien de politiciens catholiques au sein du Parti Populaire Européen (PPE), bien que leur influence y reste limitée, ainsi que de groupes populistes et d'extrême droite comme Identité et Démocratie (ID) et les Conservateurs et Réformistes Européens (ECR), qui portent leurs revendications sur la scène politique. Cette influence s'étend également au Conseil européen, où des gouvernements comme ceux de la Pologne et de la Hongrie utilisent leur position pour bloquer des politiques incluant des termes tels que « genre ». Enfin, même si elle semble moins exposée, la Commission européenne est aussi une cible d'influence, que ce soit par des tentatives de nomination d'acteurs spécifiques, ou par la création de postes stratégiques tels que « l'Envoyé spécial pour la liberté religieuse en dehors de l'UE », fruit d'initiatives soutenues par des groupes anti-genre (Paternotte *et al.*, 2024 : 54).

Si la présence d'acteurices anti-genre au niveau européen n'a pour l'instant conduit à aucune victoire majeure, les liens noués par leur activité garantissent une présence solide de ces acteurices au niveau régional. De plus, s'il y a peu d'interactions entre ces organisations internationales et les associations belges, leurs liens sont à surveiller, car ces organisations ont connu une croissance rapide ces dernières années, et que des acteurices belges sont impliquées en leur sein.

F. Synthèse : ce que sont et ne sont pas les campagnes anti-genre

En conclusion, les campagnes anti-genre se distinguent par leur nouveauté et leur complexité, bien qu'elles s'inscrivent parfois dans des luttes conservatrices et religieuses plus anciennes. Cependant, cette notion ne renvoie pas à toute forme actuelle d'opposition à l'égalité en matière de genre et de sexualités, telle que l'antiféminisme, le masculinisme ou les mobilisations anti-trans* qui, bien qu'elles s'articulent souvent avec ces campagnes, possèdent des origines et des dynamiques distinctes. De même, il faut éviter de supposer des articulations nécessaires avec d'autres phénomènes comme le racisme, le nationalisme ou le néolibéralisme. (*Ibid.* : 9)

Ces campagnes ne se limitent pas seulement aux droits des femmes et des personnes LGBTQI+. Leur spécificité réside dans la diversité de leurs cibles, ainsi que dans leur capacité à s'adapter aux contextes sociaux et politiques locaux. En plus de dépasser les frontières étatiques, elles transcendent les frontières idéologiques : bien que souvent initiées par des acteurs religieux ou des partis populistes de droite, elles peuvent être soutenues par des acteur·ices centristes ou de gauche, voire par des mouvements antisystèmes ou conspirationnistes.

Les campagnes anti-genre ne sont pas exclusivement portées par des hommes ; les femmes y jouent un rôle central, qu'il s'agisse de figures politiques influentes comme Georgia Meloni en Italie ou de militantes réactionnaires dans divers contextes. De même, ces campagnes ne reflètent pas un simple clivage géographique Est/Ouest. Leur présence dans des pays historiquement perçus comme progressistes, tels que la Belgique et les Pays-Bas, démontre leur caractère universel et leur plasticité.

Enfin, bien que le concept d'anti-genre serve d'outil analytique, son usage peut varier selon les besoins et sa terminologie se décliner, comme par exemple le terme « anti-choix » pour désigner spécifiquement les campagnes contre le droit à l'IVG.

III.

Les campagnes anti-genre en Belgique et leurs effets sur le secteur du planning familial



A. Contexte belge

Historiquement, la Belgique a été relativement épargnée par les campagnes anti-genre, ce qui s'explique en partie par l'attitude modérée de l'Église catholique et au faible intérêt des partis populistes pour les questions de genre et de sexualités, leur préférant des enjeux comme l'immigration ou l'Islam. Malgré une adoption tardive d'un cadre législatif permettant l'accès à l'IVG, cette situation a permis l'adoption précoce de réformes progressistes, notamment les lois sur le mariage entre personnes de même sexe (2003) et l'adoption homoparentale (2006), ainsi que la première loi relative à la « transsexualité » (2007).

Cependant, ces dernières années ont vu une montée en puissance des acteurs anti-genre en Belgique, marquée par un glissement de l'engagement religieux vers un autre de nature explicitement politique. Bien que l'Église catholique reste en retrait, certains groupes catholiques conservateurs, comme l'Institut Civitas, et des figures politiques influentes, notamment au sein de la droite nationaliste flamande et de la droite libérale francophone, ont adopté et adapté des discours anti-genre issus de l'étranger.

L'Institut Civitas fut particulièrement visible lors de la mobilisation contre le mariage pour tous en France et les mobilisations contre le programme d'éducation au genre et à la sexualité « ABCD de l'égalité » (Gallot et Pasquier, 2018). Ce groupe est également actif en Belgique et son dirigeant, Alain Escada, fut l'un des organisateurs des mobilisations anti-EVRAS de 2023 (*Ibid.* : 31).

Cette montée des discours anti-genre reflète également une reconfiguration politique. Les discours contre le « wokisme » et la diffusion de controverses issues de l'étranger (souvent importées des États-Unis, de la France et des Pays-Bas) participent à banaliser des idées conservatrices dans l'espace public belge. Les discours contre le « wokisme » relèvent surtout de la panique morale et de la stratégie politique. Ils sont directement liés à la rhétorique anti-genre, alors qu'y sont intégrés des critiques du féminisme, du militantisme LGBTQI+, des études de genre et des questions trans*, aux côtés de questions liées à la colonisation, au racisme ou à l'écologie. L'importation de controverses depuis l'étranger n'est pas un simple copié-collé, mais plutôt une réappropriation de discours anti-wokisme pour les adapter au contexte local (*Ibid.* : 38-40).

Ce phénomène est amplifié par une compétitivité accrue entre partis de droite et d'extrême droite, qui partagent des points de contact idéologiques, renforçant l'ancrage de ces discours dans le paysage politique. Par exemple, l'adoption de discours anti-wokisme par les libéraux francophones traduit une volonté de ne pas se faire concurrencer à droite et de prévenir l'apparition d'un parti d'extrême droite francophone qui séduirait une partie de leur électorat (*Ibid.* : 46).

B. Effets des campagnes anti-genre sur le secteur du planning familial

Le second objectif de la présente étude est d'évaluer l'impact des campagnes anti-genre dans les pratiques quotidiennes des centres de planning familial, à partir de témoignages récoltés par questionnaire dans le cadre d'une étude exploratoire. Après une présentation des principales tendances qui en émergent, cette section s'attardera sur les quatre enjeux identifiés comme centraux.

Présentation des tendances générales des questionnaires

Entre octobre et décembre 2024, les membres de la FLCPF ont été invités à remplir un questionnaire portant sur leur expérience de terrain en lien avec les campagnes anti-genre. Dix-huit réponses ont été récoltées, dix au nom d'un CPF et huit à titre individuel, de la part d'accueillant·es ou d'animateur·rices EVRAS. Les principaux résultats des questionnaires ont été mis en débat avec les membres bruxellois et wallons, ce qui a permis de confirmer les principales tendances se dégageant de l'enquête et de collecter davantage de retours de terrain.

En termes de répartition géographique, les répondant·es émanent de centres bruxellois et des provinces du Hainaut et de Liège. Aucun centre des provinces du Brabant wallon et de Namur n'ont participé à l'enquête. Cette absence de réponse pourrait traduire un moindre impact des campagnes anti-genre sur leur travail, mais s'explique sans doute davantage par le délai relativement court entre l'envoi et l'analyse des questionnaires et un plus faible nombre de membres localisés dans ces provinces. La FLCPF n'a pas de membre dans la province de Luxembourg.

À partir d'une brève définition de ce phénomène, 13 répondantes sur 18 déclarent être impactées par les campagnes anti-genre.

12 répondantes sur 18 indiquent que le climat politique et médiatique impacte la qualité du travail en centre de planning familial, de différentes manières qui seront détaillées plus loin. Lorsqu'interrogées sur l'impact de ce phénomène sur la vie personnelle des travailleur·euses, 12 répondantes sur 18 indiquent qu'il n'y a pas d'altercation ou d'attaque personnelles à signaler.

Néanmoins, plusieurs réponses soulignent un sentiment de devoir se justifier et défendre les droits des personnes trans* ou l'intérêt de l'EVRAS auprès de leurs proches. Les réponses décrivent aussi une fatigue de devoir convaincre son entourage face à de fausses croyances, qui sont nourries par les réseaux sociaux ou l'appartenance à certaines listes de mail, comme celle de l'Observatoire de la Petite Sirène. Ces échanges difficiles et le manque de reconnaissance de leurs proches impactent nécessairement les travailleur·euses exposées, qui décrivent une baisse de motivation, de la tristesse et le sentiment d'être désemparées. Par ailleurs, les réponses précisent que, lors de discussions avec des personnes extérieures, la première chose qui vient est la question des mauvaises expériences en animations, voire des attaques sur le fait même de travailler en CPF. Ces interactions participent à créer un sentiment d'insécurité pour certain·es travailleur·euses, qui craignent autant pour leur propre sécurité que pour celle de leur centre.

Finalement, les enjeux principaux relevés par les questionnaires sont liés aux identités de genre et aux droits des personnes trans*, à l'EVRAS et à l'IVG, mais également aux stéréotypes femmes-hommes, à l'homosexualité et aux violences basées sur le genre. La suite de cette partie développe ces différents enjeux, en se basant sur le rapport de l'IEFH et les réponses aux questionnaires.

C. Droits des personnes trans* et questions liées aux transidentités

Les questions liées aux identités de genre et aux droits des personnes trans* apparaissent comme le premier enjeu posant des difficultés dans le travail des centres de planning familial, selon 89% des questionnaires. Pour autant, les réponses ne précisent pas quels types de difficultés apparaissent autour de ces questions, contrairement aux réponses en lien avec l'IVG ou l'EVRAS. Dans un contexte politique et médiatique particulièrement hostile aux droits des personnes trans*, il est probable que ces réponses traduisent avant tout une difficulté à adresser les questions liées aux identités de genre et aux droits des personnes trans* lors des animations EVRAS, ce qui fut confirmé lors de la mise en discussion des réponses au questionnaire avec les centres membres. Alors que de nombreuses fausses informations circulent en ligne, les animateur·ices peuvent être confronté·es à une audience peu réceptive, qui exprime de la confusion et de l'incompréhension, voire du rejet et des discours de haine lorsque des élèves expriment se sentir menacé·es ou « envahi·es » par ces thématiques.

Lorsque c'est le cas, les répondant·es suggèrent de faire un rappel historique et juridique sur les droits des personnes trans*, ainsi que sur leur protection contre les discriminations dans la société belge. D'une part, la loi de 2007 interdit toute forme de discrimination entre les femmes et les hommes. Elle interdit explicitement les discriminations directes ou indirectes, l'injonction à discriminer et le harcèlement, et inclut les critères liés à l'identité de genre, à l'expression de genre, aux caractéristiques sexuées et à la transition médicale ou sociale. D'autre part, les droits des personnes trans* ont largement progressé grâce à deux lois votées à une très large majorité en 2007 et 2017. La loi de 2007 portait sur la « transsexualité » et visait à faciliter le changement du prénom et de la mention de « sexe » à l'état civil, sous conditions de traitements médicaux, d'un avis médical et d'une stérilisation (« ne plus être en mesure de concevoir des enfants dans le sexe précédent »). Depuis, l'idée que la psychiatisation et la stérilisation sont contraires aux droits humains s'est imposée, conduisant à la loi de 2017 qui consacre le principe d'autodétermination des personnes trans* et permet les changements de prénom et de mention de « sexe » sur déclaration de la part de la personne concernée. Ces conditions sont étendues aux personnes mineures à partir de

16 ans (moyennant l'attestation d'un pédopsychiatre et l'accord des parents) et il devient possible de changer de prénom dès l'âge de 12 ans. Néanmoins, cette nouvelle loi impose l'irrévocabilité du changement d'état civil, une exigence contestée par plusieurs associations qui ont obtenu gain de cause dans un arrêt de 2019⁴, dans lequel sont reconnues les personnes de genre fluide et les personnes non binaires. Face à ces avancées législatives, la reconnaissance des droits des personnes trans* semblait faire l'objet d'un consensus politique croissant (*Ibid.* : 34).

En 2020, une annonce du gouvernement De Croo, qui s'engageait à améliorer la loi de 2017, a toutefois provoqué plusieurs prises de positions critiques qui ont empêché certaines des réformes législatives annoncées, en suscitant le doute dans l'opinion publique et en exerçant des pressions sur les acteur·ices politiques. Selon les auteur·ices du rapport de l'IEFH, ces attaques ne doivent pas être comprises seulement dans une logique de retour de bâton (*backlash*) (Paternotte, 2021), celles-ci s'inscrivant dans un contexte international nouveau dans lequel les questions trans* sont de plus en plus souvent visées (Cabral Grinspan, Eloit, Paternotte et Verloo, 2023). Si cette offensive est apparue aux États-Unis et au Royaume-Uni à partir des années 2020, elle s'est depuis répandue dans l'ensemble de l'Europe et se traduit par un contexte de plus en plus hostile pour les personnes trans*, ainsi que par des reculs législatifs sans précédent. La centralité des questions trans* dans le débat politique peut s'expliquer par le rôle catalyseur de cet enjeu, qui incarne le discours sur l'« idéologie du genre » tout en facilitant les liens avec d'autres enjeux, principalement la lutte contre le wokisme. De plus, les droits des personnes trans* ravivent des débats historiques et non résolus au sein du féminisme, qui croisent partiellement ceux sur la gestation pour autrui, l'Islam ou la prostitution, ce qui permet de diviser les acteur·ices progressistes (Corrêa, House et Paternotte, 2023 ; Paternotte *et al.*, 2024 : 34-35).

Les discours d'opposition se concentrent sur deux questions principales : la transition des mineur·es et les « détransitions ». L'importance de la transition des mineur·es est justifiée par « une explosion des demandes » de transition et un accès à la transition trop facile, deux arguments en décalage avec les recherches scientifiques sur la question, qui rejettent la théorie d'un effet de « contagion » et rappellent les nombreux obstacles (administratifs, financiers et psychiatriques, notamment) à transitionner, particulièrement pour des transitions médicales (Paternotte *et al.*, 2024 : 35). De même, la question de la « détransition » est un thème qui permet de souligner les dangers d'interventions trop rapides et les regrets exprimés ultérieurement par les personnes ayant suivi un parcours de transition (souvent médical). Cependant,

selon l'étude de Turban *et al.* (2021), sur 17 000 personnes transgenres intégrées dans la recherche, seuls 13,1 % des participant·es ont rapporté avoir « détransitionné », parmi lesquelles 82,5 % mentionnent au moins un facteur conducteur externe, comme une pression exercée par la famille ou la stigmatisation sociale, ce qui apporte une complexification nécessaire à l'argument selon lequel de nombreuses personnes trans* regrettent d'avoir franchi le pas.

Les campagnes anti-trans* sont portées par un ensemble d'acteur·ices divers, dont la composition se rapproche du mouvement anti-IVG et des opposant·es à l'EVRAS. En plus d'acteur·ices catholiques et conservateur·ices, ces campagnes rassemblent des groupes de parents ou de citoyen·nes inquiet·es, qui créent notamment des sites internet pour aider les « parents en détresse » en offrant des alternatives à la transition médicale. Des professionnel·les de santé constituent également l'opposition, principalement des médecins et des acteur·ices de la santé mentale, comme l'illustre le cas de l'Observatoire de la Petite Sirène, une association active en France et en Belgique, qui se décrit comme un « observatoire des discours idéologiques sur l'enfant et l'adolescent ». Cette association se présente comme un « collectif pluridisciplinaire de professionnels praticiens et chercheurs », revendiquant ainsi une posture légitime pour « mettre en garde les professionnels de l'enfance sur l'impact des réseaux sociaux et du militantisme ».

Une spécificité des campagnes anti-trans* est qu'elles sont aussi portées par certains groupes féministes qui considèrent que les revendications des personnes trans* représente une menace pour les droits des femmes (cisgenres). Leurs arguments reposent sur une conception essentialiste du genre, fondée sur une définition biologique du concept de femme. Certains de ces groupes féministes (TERF) estiment que les revendications des personnes trans* sont de nature à aider des personnes qu'ils considèrent comme des hommes à s'emparer du combat féministe (*Ibid.* : 35). Si les motivations de groupes féministes à participer à ces campagnes restent à déterminer (bien que cela fasse écho à des divisions historiques du féminisme), cela permet aux campagnes anti-genre de légitimer, d'amplifier et de banaliser les politiques d'exclusion qu'elles promeuvent (House, 2023). Enfin, des acteur·ices se revendiquant de la laïcité, comme Nadia Geerts ou Aymeric de Lamotte, avocat du Café Laïque et de plusieurs acteur·ices anti-EVRAS, présentent la laïcité comme menacée par certaines revendications trans*, qu'ils et elles mettent en opposition avec une vision « universaliste » et une conception positiviste de la science (Deleixhe et Paternotte, 2024).

D. Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)

Suivant de près les questions liées aux identités de genre et aux droits des personnes trans*, l'EVRAS apparaît comme le second enjeu posant des difficultés dans le travail des centres de planning familial, selon 78% des questionnaires. Les témoignages reçus relatent des difficultés de différentes natures.

En premier plan, depuis 2023, les animations sont plus compliquées auprès des élèves, qui semblent en partie influencés par ce qu'ils et elles voient sur les réseaux sociaux, mais aussi par ce qu'ils et elles entendent dans le cadre familial. En effet, les témoignages mentionnent la présence de fausses informations sur l'EVRAS dans le discours des élèves, ainsi que l'énonciation de propos sexistes et de stéréotypes de genre, alors que les contenus sur le masculinisme et, plus récemment, sur les *tradwives* sont particulièrement viraux sur les réseaux sociaux. Par exemple, un témoignage indique que des élèves d'une classe de 6ème primaire ont exprimé des discours sexistes et misogynes, comme « l'homme est au-dessus de la femme » ou « une femme ne sait pas conduire ». Dans un autre témoignage, deux jeunes, qui étaient fermés à la discussion, ont commencé à perturber l'animation lorsque les animatrices tentaient d'aborder des sujets comme les droits des femmes. Ces exemples montrent la persistance des stéréotypes hommes-femmes, dont la source peut venir des parents comme du contenu visionné en ligne. L'énonciation de ce type de propos participe à discréditer l'animation et expose les animateur·rices à des discours violents. De même, les représentations que se font les élèves des personnes LGBTQI+ sont affectées, alors que certain·es décrivent le sentiment d'être « envahi·es » par ces thématiques. Ces situations peuvent conduire les intervenant·es EVRAS à s'autocensurer, soit à adapter le contenu des animations pour ne pas s'attirer de problèmes et prévenir l'apparition de propos violents. Il arrive toutefois que ces difficultés conduisent simplement à davantage discuter avec les jeunes et à les rassurer, ce qui est facilité par un rappel du cadre de non-jugement et des objectifs de l'animation, ainsi que par une verbalisation de la gêne que les élèves peuvent éprouver face à certaines questions. Les répondant·es recommandent d'intervenir en binôme pour mieux tenir le cadre et de ne pas hésiter à faire un rappel à la loi sur les discriminations lorsque les propos deviennent violents ou haineux.

En second plan, les parents posent également des difficultés, qui peuvent aller de simples questionnements à une opposition violente. Vu la panique morale apparue en septembre 2023, certains parents ont besoin de clarifications sur le contenu et le but des animations EVRAS. Dans ce cas, des rencontres individuelles ou collectives, ou l'envoi d'une lettre à l'attention des parents, peuvent suffire pour déconstruire les fausses croyances auxquelles les parents peuvent avoir été exposés. D'autres témoignages relatent l'absentéisme des élèves le jour des animations, ou des appels de parents envers les animateur·rices et les écoles pour expliquer leur refus catégorique de laisser leurs enfants assister à des animations. Ces situations sont particulièrement préoccupantes pour les élèves concernés, mais elles laissent peu de marge de manœuvre aux animateur·rices. Selon les témoignages de coordinateur·rices de centres, certaines écoles invitent d'ailleurs les parents à choisir si leurs enfants peuvent assister ou pas aux animations EVRAS, bien que la participation ne soit pas sur base volontaire. Cette initiative peut être motivée par un militantisme anti-EVRAS, mais aussi par précaution de la part des directeur·rices qui craignent que des élèves soient désinscrites suite à une animation. Certains centres notent que les enfants qui ne viennent pas peuvent être issus d'un cadre familial problématique, parfois violent. Ils et elles se sentent aussi exclues par rapport à leurs camarades après avoir raté une animation. Lorsque cela est possible, les répondant·es recommandent de signaler l'absence à l'école et de s'assurer que le corps enseignant veille au bien-être des élèves qui manquent les animations. Un témoignage relate une réaction violente d'une mère devant une école, ce qui invite à rappeler l'importance de prioriser la sécurité des animateur·rices, et de prévenir les autorités de l'école si une telle situation apparaît.

Enfin, plusieurs réponses mentionnent un manque d'assurance dans le financement de la politique de généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire et des retards dans la programmation des animations dans certaines écoles en 2023-2024, voire leur annulation. Les témoignages oraux ont confirmé l'absence de soutien de la part du corpus éducatif dans certains établissements. En plus de laisser aux parents le choix de la présence de leurs enfants à des animations EVRAS, certaines écoles demandent à ce qu'une enseignant·e ou le·a directeur·rice surveille l'animation (jusqu'à l'interrompre lorsque les questions ne leur semblent pas appropriées). Plus largement, les écoles demandent parfois aux animateur·rices de justifier leur animation et d'en détailler le contenu. Un centre a également signalé que, lors d'une réunion avec l'inspection de l'enseignement communal, l'inspectrice a

explicitement fait preuve d'hostilité envers les travailleuses du secteur planning en indiquant qu'il n'était pas acceptable de parler de sexualité et de puberté aux élèves, en raison d'une charte de co-éducation signée avec les parents.

Ces différentes situations illustrent des stratégies de contournement mises en place par des parents comme par certaines membres du corps éducatif, que cela soit des enseignantes, des directeur·ices ou des pouvoirs organisateurs. Ces situations s'inscrivent dans le cadre de l'opposition à l'EVRAS, qui s'est particulièrement intensifiée depuis un an et demi. En effet, des mobilisations sans précédent sont survenues à la rentrée scolaire de 2023 suite au vote du décret validant l'accord de coopération entre les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), de la Région wallonne et de la Commission communautaire française (COCOF) relatif à la généralisation de l'EVRAS. Pourtant, l'EVRAS fait débat depuis qu'elle est devenue une mission obligatoire de l'enseignement en 2012 (Bloc et Piette, 2016). Malgré son caractère obligatoire, pendant 10 ans, l'EVRAS peinait à se généraliser et était peu encadrée, permettant à des directeur·ices d'établissements de refuser de l'intégrer ou d'inviter des groupes conservateurs et religieux, telle que l'ASBL Croissance, pour proposer une éducation sexuelle et affective « alternative ». En parlant d'amour et de respect, ces interventions visaient notamment à renforcer l'idéal du couple (par définition hétérosexuel), à diaboliser la pratique de l'avortement, à modifier l'usage de la contraception ou à combattre la banalisation de la pornographie (Crosetti et De Ganck, 2016 ; Crosetti, 2024). Grâce au travail concerté d'organisations issues des secteurs de l'enseignement, du planning familial et de la promotion de la santé, une meilleure collaboration des acteur·ices de l'EVRAS est amorcée en 2018 dans le cadre de laquelle s'est co-construit une uniformisation des contenus. Parallèlement à ce travail associatif, les trois entités fédérées initient durant la législature 2019-2024 un travail politique aboutissant en 2023 au vote de l'Accord de coopération qui met en place un dispositif de labélisation des intervenantes, précisent les modalités de la mise en œuvre de la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire et en prévoit le financement. Il faut toutefois noter que, malgré ces nouvelles réglementations, des interventions réalisées par des structures non-labélisées sont toujours organisées dans certaines écoles, comme l'ont signalé des coordinateur·ices de CPF.

En décembre 2022, l'opposition est relancée à la suite d'une intervention critique de la pédopsychiatre Sophie Dechêne au journal télévisé de RTL (RTL Info, 2022), qui fut suivie de la publication dans la Libre Belgique d'une lettre ouverte par la section belge de l'Observatoire de la Petite Sirène (La Libre, 2022b). Cette association commençait à se faire connaître du grand public belge à travers la publication de cartes blanches s'inquiétant de l'augmentation des transitions chez les mineurs (La Libre, 2022a). Dans cette lettre, plusieurs critiques sont formulées à propos du Guide pour l'EVRAS, qui y est présenté comme le nouveau programme scolaire, illustrant le détournement d'un outil à vocation professionnelle conçu pour outiller les animateur·ices. Le problème principal du Guide pour l'EVRAS est la place de la sexualité et l'approche très pragmatique adoptée, ce document souhaitant aborder tous les sujets susceptibles d'être évoqués par les élèves. Bien que ces sujets aient été choisis et classés par tranches d'âge sur base d'une enquête préliminaire auprès de jeunes, pour les opposants à l'EVRAS, l'éducation à la sexualité devrait être réservée aux adolescent·es et les guider en présentant un idéal relationnel et sexuel, plutôt que de légitimer des situations minoritaires – particulièrement en matière de genre. La publication de cette lettre ouverte a rapidement provoqué des réactions sur les réseaux sociaux, initiant la diffusion massive de désinformation à propos de l'EVRAS sur Twitter et Facebook, ainsi que sur des canaux de discussion privés comme Télégram.

Malgré cette controverse importante, l'accord de coopération entre la Région wallonne, la Commission communautaire française (COCOF) et la FWB fut adopté, allouant ainsi un financement conséquent aux CPF pour des animations EVRAS dans les écoles, sur base d'une étude budgétaire produite par des chercheur·es du département d'économie appliquée (DULBEA) et de l'école de santé publique de l'ULB. Cet accord de coopération a pour objectif d'assurer la mise en place d'une animation pour les élèves de 6e primaire et de 4e secondaire, d'uniformiser les contenus des animations et de labéliser automatiquement les centres de planning familial, les centres PMS et PSE, tout en obligeant toute autre organisation d'obtenir le label EVRAS pour intervenir dans les écoles. Ce texte faisait l'objet d'un large consensus politique, comme en témoigne le vote du 7 septembre 2023, qui a adopté ce projet de décret à la quasi-unanimité, moins l'abstention de 3 membres chez Les Engagés (Le Soir, 2023).

Cette restructuration de l'EVRAS a pourtant rencontré une contestation sociale inattendue, conduisant à la mobilisation de trois types de groupes issus des milieux chrétiens conservateurs, musulmans et antivax. L'alliance de

ces acteurs est relativement inédite, et fut également observée au Canada, où ont émergé des mobilisations « pour les droits parentaux » au même moment (Paternotte *et al.*, 2024 : 30). Si la mobilisation de groupes chrétiens conservateurs est cohérente avec l'histoire des campagnes anti-genre, celle des autres groupes est plus difficile à expliquer.

Depuis la pandémie de COVID-19, des liens ont été établis entre des militantes anti-genre et les mouvements s'opposant aux vaccins contre le COVID-19. Ces liens semblent favorisés par deux éléments clés des discours anti-genre : l'idée que des élites puissantes manipuleraient la population et endoctrineraient leurs enfants, et l'idée que la différence des sexes serait fondée sur un ordre naturel binaire et immuable (Corrêa *et al.* : 2022). L'objectif d'acteurs antivax ne semble pas de promouvoir une « éducation sexuelle alternative » conforme à une vision conservatrice de la sexualité, mais de limiter une gouvernance globale de la santé et de dénoncer la complicité de l'éducation à la sexualité vis-à-vis des industries pharmaceutiques. À l'occasion de l'anniversaire des mobilisations EVRAS, en septembre 2024, seule une vingtaine de manifestantes s'étaient réunies. Hormis l'organisatrice, Radya Oulebsir, qui semble à l'entre-deux des communautés antivax et musulmanes, les personnes mobilisées ne tiennent pas un discours religieux ou conservateur, mais rejettent vivement les institutions sanitaires. Durant sa prise de parole, Radya Oulebsir mêle différents arguments, revendiquant la primauté des droits des parents face à la décadence et l'absence de morale derrière le Guide pour l'EVRAS, tout en dénonçant le rôle de l'EVRAS pour faire « tourner la baraque industrielle des préservatifs », faisant référence aux lobbys pharmaceutiques (Omri Omri, 2024).

En parallèle, la mobilisation au sein des communautés musulmanes est plus difficile à comprendre. Jusqu'ici, un des rares exemples en Europe de l'implication d'acteurices musulmanes dans les campagnes anti-genre se trouve en France, en 2013, lors des mouvements d'opposition contre les ABCD de l'égalité. Pour protester, Farida Belghoul a lancé la Journée de Retrait de l'École (JRE), une initiative qui appelait les parents à retirer leurs enfants de l'école un jour par mois pour exprimer leur opposition. Dans ce cadre est apparue la même coalition que celle observée durant les mobilisations anti-EVRAS, avec la mobilisation de parents musulmans, de groupes chrétiens conservateurs, représentés par le leader de Civitas, Alain Escada (également présent lors des mobilisations contre l'EVRAS) et la participation d'acteurices conspirationnistes, représentées par Alain Soral. Si les JRE ont connu un certain succès, au point que le programme gouvernemental ne soit pas généralisé, des nuances sont apportées par Khemilat (2018) sur

la mobilisation des acteur·ices musulman·es, qui a rapidement décliné. En Belgique, dans le cadre des mobilisations anti-EVRAS, il est important de considérer de potentielles ingérences étrangères pour expliquer la présence d'acteur·ices musulman·es, en particulier de la part de la Turquie (Dos Santos, 2023). En effet, le communiqué émis par plusieurs organisations musulmanes le 6 septembre 2023 est loin de rassembler toutes les tendances de cette communauté, ce qui se reflète dans les personnes présentes. Les musulman·es d'origine marocaine sont singulièrement absents alors que les acteur·ices en lien avec la Turquie prédominent, à commencer par la représentation belge de Diyanet, l'administration turque pour les affaires religieuses (Paternotte *et al.*, 2024 : 32). La Diyanet de Belgique et la Fédération Islamique de Belgique ont d'ailleurs déposé des recours devant le Conseil d'État et la Cour constitutionnelle (Simono et Roland, 2024), tout comme des associations telles que le Collectif des parents en action de Liège et Innocence en danger, illustrant l'utilisation de leviers juridiques pour bloquer ou modifier des lois contre lesquelles s'opposent des acteur·ices anti-genre. Ces procédures devraient aboutir à un arrêt du Conseil d'État d'ici juillet 2025.

Enfin, la remise en cause de l'EVRAS a conduit à des actes de violence politique perpétrés en Wallonie, à l'encontre de six écoles incendiées dans la région de Charleroi et deux écoles vandalisées à Liège. Dans plusieurs de ces écoles, des tags « No EVRAS » ont été identifiés, suggérant un lien potentiel avec les mobilisations survenues à Bruxelles. Le recours à la violence politique constituerait une première internationale dans les campagnes anti-genre, dans la mesure où des écoles ou institutions n'avaient jamais été visées de cette façon.

Par ailleurs, l'éducation au genre et à la sexualité est également menacée du côté flamand, alors que l'obligation pour les écoles secondaires d'offrir une éducation sexuelle à leurs élèves a disparu. La décision du gouvernement ne semble pas être la conséquence d'une mobilisation anti-genre, mais la redéfinition à la baisse des objectifs pédagogiques de l'enseignement secondaire. Cependant, cette décision pourrait faciliter l'accès de groupes proposant une éducation sexuelle « alternative » dans certaines écoles – ce contre quoi a protesté Sensoa, le Centre d'expertise flamand pour la santé sexuelle, le 6 septembre 2023 (Paternotte *et al.*, 2024 : 26-27). Il est également important de signaler l'intensité des mobilisations contre l'éducation au genre et à la sexualité aux Pays-Bas en 2023, qui pourraient avoir une influence sur la situation flamande.

E. Droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

Le troisième enjeu posant des difficultés dans le travail du secteur du planning familial est le droit à l'IVG, selon 67% des questionnaires. La différence statistique avec l'EVRAS ou les droits des personnes trans* est frappante. Alors que la lutte contre l'avortement prend place depuis la fin des années 1960 en Belgique, il est possible que les actions des groupes anti-IVG soient mieux comprises et appréhendées par les travailleur·euses du secteur planning, grâce à leur expérience de l'opposition.

En effet, les groupes anti-avortement belges ont émergé à la fin des années 1960 et ont exercé une présence continue dans l'espace public depuis. La société civile représente la plus grande partie des acteurs engagés dans cette lutte en Belgique, bien que les partis politiques et l'Église catholique se sont également longtemps opposés à la dépénalisation de l'IVG, soutenus par la famille royale comme l'illustre l'épisode d'avril 1990, durant lequel le Roi Baudouin s'est déclaré en incapacité de régner pendant un jour et demi pour ne pas signer la loi autorisant l'avortement sous conditions (RTBF Auvio, 1990). Toutefois, la société civile s'est imposé comme un interlocuteur audible et durable, portant des critiques à l'égard des centres de planning familial, des mouvements féministes ou des médecins (Paternotte *et al.*, 2024 : 20). Depuis les années 2010, un renouvellement générationnel est à l'œuvre, avec l'apparition de nouveaux groupes et la montée en puissance de la Marche pour la vie, qui rassemblait plus de 700 participantes en avril 2024 (CLARA Life, 2024). La question de l'IVG bénéficie d'une visibilité renouvelée et grandissante alors que se pose en Belgique, et ailleurs, la question de la constitutionnalisation de ce droit, qui fut gravement remis en question dans d'autres contextes, notamment aux États-Unis.

Lors des échanges autour des résultats de l'enquête, en décembre 2024, des coordinateur·rices ont mentionné que des patientes s'étaient faites détourner d'une IVG par des gynécologues privés. D'autres précisent que dans des hôpitaux aussi des patientes ont été culpabilisées par des infirmier·ères, des anesthésistes ou des médecins qui exprimaient des discours anti-IVG. Dans les questionnaires, les témoignages reçus signalent surtout la circulation de fausses informations autour de l'IVG, relatées par des patientes lors de leur accueil ou de consultations. Ces fausses informations sont principalement

vues sur internet, et décrivent l'IVG comme « un bain de sang » accompagné de « douleurs insoutenables comme lors d'un accouchement, de cris, de larmes, de regret et de désespoir ».

Un témoignage illustre particulièrement la question de la désinformation :

Une dame nous a contactés dans le cadre d'une demande d'IVG. Elle nous a expliqué avoir demandé à intégrer un groupe Facebook nommé 'IVG - Avortement : hésitations, pressions, soutiens' et a été contactée par une dame qui, sous couvert de bienveillance et d'écoute, tentait de la dissuader d'avorter. Madame s'est rendu compte de la manipulation et a arrêté de répondre aux messages.

Ce qui est décrit ici fait référence au pôle social des groupes luttant contre l'IVG, qui est particulièrement discret et ne cherche pas directement à revenir sur la législation sur l'IVG. Particulièrement anciens, les groupes du pôle social visent à soutenir les femmes face au « deuil périnatal » - dans lequel ils amalgament volontairement l'IVG, les fausses-couches et la mortinatalité - et à aider, sur un plan tant matériel que psychologique, les femmes enceintes en situation précaire ou qui hésitent à poursuivre une grossesse jusqu'à son terme. Leur activité passe notamment par une présence en ligne diversifiée, dont l'exemple principal est le site internet JeSuisEnceinte.be – un site internet qui offre des informations sur la grossesse et une écoute pour les femmes dites « en détresse ». Leur stratégie vise à dissuader la personne en détresse d'avorter en l'incitant à considérer d'autres solutions, sous couvert de bienveillance et d'écoute.

Selon le rapport de l'IEFH, les différents groupes luttant contre le droit à l'IVG peuvent se diviser en quatre pôles qui reflètent les différentes manières de « défendre la vie » : militant, intellectuel, social et éducationnel (Paternotte *et al.*, 2024 : 20-22). Ces différents groupes entretiennent des liens étroits avec deux groupes français, l'Alliance Vita et la Fondation Lejeune, qui constituent des sources d'inspiration et de savoir-faire pour les organisations belges.

- Le pôle militant est le plus identifiable. Il vise à porter les revendications « pro-vie » dans la rue et à rendre visible le combat « pour la vie » et la morale qui le sous-tend. Si les groupes militants sont tous issus de la sphère catholique, certains se présentent comme pluralistes tandis que d'autres, plus minoritaires, revendiquent leur héritage religieux. Leur mode d'action favori est la manifestation, mais ils organisent aussi d'autres types d'événements (formations, séminaires) et ont recours à d'autres types d'action comme les « collages pro-vie », se réappropriant ainsi une stratégie féministe pour occuper l'espace public.

- Le pôle intellectuel sert à monter un discours d'expert qui s'éloignerait de l'argumentation catholique et religieuse pour revendiquer une posture scientifique, qui permet une diffusion politique et médiatique plus large. Cette posture est renforcée par les fonctions professionnelles de ce pôle comprenant des juristes, des philosophes ou des médecins. À travers un travail d'édition, de formation et de sensibilisation, il sert de base à la formation des cadres et militantes anti-choix, et constitue une courroie d'importation de discours internationaux. Plusieurs médecins catholiques se mobilisent régulièrement contre la législation sur l'avortement en fondant leur opposition sur leur expertise médicale et la défense d'une « éthique médicale ».
- Le pôle éducationnel vise à mettre en place et promouvoir une éducation sexuelle alternative, en se rendant dans les écoles afin de diffuser leur vision de la sexualité et des relations affectives, brouillant la frontière entre leur action et celle des centres de planning familial (Bréban et Vanderpelen 2015 ; Crosetti et De Ganck 2016 ; Crosetti 2024).

L'agenda actuel du mouvement se disant « pro-vie » repose sur une rhétorique invoquant la dignité humaine et la volonté de reconnaître le fœtus comme « personne humaine » - une notion directement issue de la doctrine sociale de l'Église catholique. Leur interprétation de ce principe conduit à défendre un droit à la protection des personnes appartenant à des « groupes vulnérables » : personnes en fin de vie, embryons, personnes en situation de handicap, ... Pour la même raison, le fœtus est considéré comme un être humain qui devrait avoir des droits.

Si le mouvement anti-choix d'aujourd'hui ne demande plus de retour sur la législation sur l'IVG, leur combat vise surtout à ne pas libéraliser davantage l'accès à l'avortement, en se positionnant contre l'extension du délai d'octroi d'une IVG, la diminution ou la suppression du délai dit « de réflexion » de six jours, la remise en cause de la liberté de conscience des médecins pratiquant l'IVG, la censure, l'avortement médicamenteux à domicile (une pratique qui s'est développée suite aux divers confinements) ou la création d'un délit d'entrave à l'IVG (Paternotte *et al.*, 2024 : 23-24).

Par rapport à leurs prédécesseurs, le mouvement anti-choix porte ses revendications en essayant de créer une image positive de leur lutte – abandonnant les visuels-chocs de fœtus avortés pour des photos de familles ou de bébés. La composition du mouvement a également changé, réunissant surtout des hommes et des femmes jeunes, souvent placées en tête de cortège pour contrecarrer l'argument selon lequel le mouvement « pro-vie »

s'opposerait aux droits des femmes. L'argumentaire féministe peut d'ailleurs être mobilisé pour présenter l'avortement comme une pratique patriarcale. Les groupes actuels ne rejettent plus les « valeurs du féminisme » et l'importance du droit des femmes et se réapproprient même ces discours en produisant une nouvelle rhétorique selon laquelle l'avortement serait une violence faite aux femmes. Ainsi leur combat permettrait aux femmes d'éviter ce qui est perçu comme un « drame » au service des hommes. À l'inverse, plusieurs groupes féministes revendiquent de reconnaître l'inscription de l'interdiction de l'IVG comme une forme de violence basée sur le genre (VBG).

Enfin, le mouvement « pro-vie » contemporain vise à changer les mentalités à l'aide d'un argumentaire qui se veut universaliste et qui évite de rappeler la morale catholique. Ce changement de mentalité passe notamment par la défense d'une éducation sexuelle alternative qui promeut une vision conjugale et reproductive de la sexualité, selon laquelle le couple serait par essence ouvert à la vie. En ce sens, le mouvement a abandonné le combat purement législatif pour se concentrer sur le combat moral, dépolitisant le combat contre l'avortement pour le présenter sous l'angle du bien-être, selon lequel « il serait logique de préférer ne pas avorter, tout comme il le serait de ne pas souhaiter prendre la pilule contraceptive ». (Paternotte *et al.*, 2024 : 25)

L'évolution du mouvement « pro-vie » est également liée au combat contre l'euthanasie, qui représente l'autre versant de la « culture de la mort » combattue par l'Église catholique par sa défense de la « culture de la vie ». Tout comme l'avortement, le combat contre l'euthanasie ne vise plus l'abolition en tant que telle de la loi de 2002, mais insiste sur un contrôle trop laxiste et le non-respect des conditions prévues par le droit. Parmi les acteur·ices engagées dans cette lutte se trouvent des membres de la société civile catholique, des intellectuel·les de droite, des philosophes, des éthicien·nes et des professionnel·les de santé (Paternotte *et al.*, 2024 : 33).

F. Discours sexistes, misogynes et homophobes

Il est également important de comprendre les liens des campagnes anti-genre avec d'autres thématiques ciblées. En effet, ces campagnes participent aussi à nourrir les discours contre l'homosexualité, ainsi que la réaffirmation de la « différence des sexes » et des stéréotypes de genre.

Alors que la lutte contre le sexisme, la misogynie et l'homophobie semblait avoir en partie porté ses fruits dans le discours médiatique et politique, il semble que ces discours regagnent du terrain. À titre d'exemple, 68% des questionnaires expriment que l'homosexualité et les stéréotypes de genre posent des difficultés dans les animations auprès des jeunes. Certains témoignages d'accueillant·es et d'animateur·ices mentionnent des discours de haine envers les personnes LGBTQI+ (« vous êtes pour ou contre la peine de mort pour les gays? »), quand d'autres citent des discours misogynes (« une femme ne sait pas conduire ») et sexistes (« l'homme est au-dessus de la femme » ; « les femmes sont inférieures »).

En lien avec ce qui a été présenté précédemment, des pistes de compréhension peuvent être proposées pour expliquer la revitalisation de ces discours. Les stéréotypes de genre et les discours sexistes et misogynes n'ont pas disparu de la société et sont toujours reproduits, notamment au sein du cadre familial. À cela s'ajoute la viralité de certains contenus sur les réseaux sociaux, particulièrement des contenus masculinistes (Janssens, 2024), soit du contenu diffusé par des influenceurs qui prônent une certaine vision de la masculinité, soutiennent la supériorité des hommes sur les femmes et réaffirment les rôles genrés « naturels » que doivent endosser les individus dans une société. Plus récemment, les *tradwives* ont également gagné en visibilité (Gillis, 2024), soit des influenceuses qui prônent la vie de femme au foyer stéréotypée des années 50, qui gère le foyer et les enfants pendant que le mari subvient aux besoins financiers de la famille. Leur contenu passe par des cours de cuisine, de bon entretien de la maison ou des conseils de beauté, accompagné de discours ultra-conservateurs, dont la finalité serait d'apprendre à « rendre son mari heureux ». Ces contenus sont particulièrement populaires auprès des jeunes sur les réseaux sociaux et reposent sur le travail de quelques influenceur·euses anglophones et francophones.

Par ailleurs, il est probable que, dans un contexte particulièrement hostile aux droits et à la reconnaissance des personnes trans*, les stéréotypes de genre soient réaffirmés afin de préserver une définition « naturelle » (ou culturelle) de la femme. Ce constat avait déjà été fait en France, alors que l'argument de la différence (et de la complémentarité) des sexes, au nom de la nature et de la préservation de la société, permettait de s'opposer au mariage pour tous (Julliard, 2017). De même, les discours LGBTQIphobes semblent galvanisés ces dernières années, alors que les droits des personnes gays au mariage et à l'adoption, comme à la protection contre les discriminations, ont été acquis depuis longtemps en Belgique. Pour autant, il semble que les débats sur le « wokisme » et la « théorie du genre » affectent la représentation des personnes gays dans la société. Par exemple, des contenus audiovisuels provoquent des réactions hostiles en ligne, dès qu'un personnage principal d'une série ou d'un film appartient à une minorité sexuelle. Il faut également signaler diverses attaques récentes dans l'espace physique contre la population homosexuelle. Plusieurs passages pour piétons arc-en-ciel ont été vandalisés en Wallonie et à Bruxelles, et des actes de vandalisme répétés ont été signalés contre les locaux et les affiches du Cercle LGBTQIA+ de l'ULB, notamment par l'apposition de croix gammées et de croix chrétiennes (Paternotte *et al.*, 2024 : 26). Au début de l'été 2024, plusieurs attaques individuelles ont également été recensées, notamment des guets-apens homophobes à partir d'applications de rencontre gays (Molough, 2024).

G. Conclusion

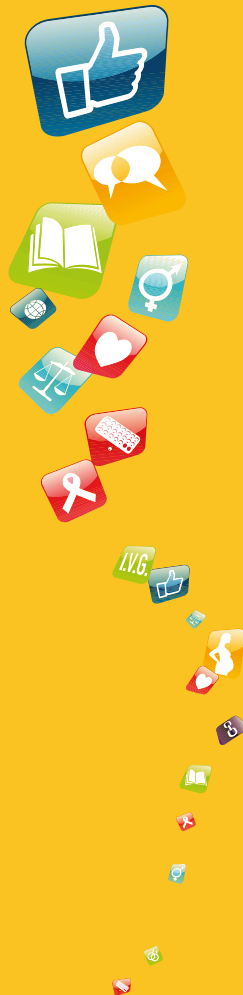
Cette seconde section a permis de mettre en lien l'évolution des campagnes anti-genre en Belgique avec les témoignages des travailleureuses de terrain.

Jusqu'à récemment, la Belgique semblait relativement épargnée, alors que les groupes anti-genre belges étaient peu organisés, que leurs actions recevaient une visibilité limitée et qu'ils ne trouvaient peu voire pas de soutien d'acteurs politiques. Néanmoins, dans un contexte transnational où les discours conservateurs contre le « wokisme » et la « théorie du genre » se normalisent, et un contexte national où les partis de droite et d'extrême droite sont en compétition, force est de constater que les campagnes anti-genre gagnent en importance en Belgique. L'une des stratégies de prolifération de ces campagnes passe par la réappropriation locale de discours et de modes d'action développés à l'étranger.

Dans le cas belge, cela est particulièrement visible dans l'offensive à l'encontre des droits des personnes trans*, du droit à l'IVG et de l'EVRAS – trois enjeux qui concentrent d'ailleurs les difficultés identifiées par les travailleureuses de CPF. Les témoignages reçus dans les questionnaires soulignent aussi l'expression exacerbée de discours misogynes, sexistes et homophobes, et la difficulté à adresser la question des violences basées sur le genre lors d'animations EVRAS.

IV.

Recommendations



Face à l'émergence et au rayonnement des discours et des actions cités plus haut, il est important de développer un argumentaire documenté et solide scientifiquement pour répondre efficacement aux défis posés par les campagnes anti-genre. Cela implique, pour les professionnel·les qui y sont confrontés, d'approfondir leurs connaissances sur ce phénomène et de leur procurer des pistes concrètes pour s'organiser et prévenir, contourner ou résoudre les difficultés accrues qu'ils et elles rencontrent depuis 2023.

S'il existe de nombreuses recherches scientifiques sur les campagnes anti-genre, peu de chercheur·euses se sont concentré·es sur les manières d'y résister, particulièrement au sein du secteur associatif. Néanmoins, des projets de recherche sont en cours et des recommandations commencent à être formulées, notamment dans un numéro de La Revue Nouvelle, « Des anti-EVRAS aux anti-genre » (2024), dans lequel Alexandra Ana (ULB/UdeM) et Véronique Séhier (Planning Familial français) proposent des pistes de résistance concrètes.

En plus des ressources scientifiques disponibles, les présentes recommandations se basent sur les témoignages rapportés lors de la consultation des CPF affiliés à la FLCPF. En effet, les questionnaires ont permis d'identifier plusieurs bonnes pratiques mises en place par les travailleur·euses face aux difficultés rencontrées, et de collecter des suggestions quant aux stratégies qui gagneraient à être développées pour soutenir les équipes sur le terrain.

Enfin, ces recommandations s'appuient sur l'expérience et les stratégies développées par des partenaires internationaux, notamment le planning familial français et le planning familial néerlandais (Rutgers), qui ont été fort impactés par les campagnes anti-genre ces dernières années. Depuis 2019, le planning familial français a fait de la lutte contre les anti-choix une orientation politique du mouvement (Elboudrari, 2024). Le terme « anti-choix » désigne les mouvements qui se qualifient eux-mêmes de « pro-vie », tout en comprenant des liens avec l'opposition aux droits des personnes LGBTQI+ ainsi qu'à l'éducation au genre et à la sexualité. Malgré cette démarche proactive, les centres du planning familial français font face à des dégradations récurrentes depuis 2020, notamment à travers des tags et des autocollants anti-IVG. À la suite de la publication d'une affiche représentant un homme enceint en 2022, cette association a également été ciblée par une campagne de haine portée par des groupes anti-genre et des figures politiques d'extrême droite. Du côté néerlandais, la situation est particulièrement proche du contexte belge. Longtemps considérés comme une « exception » épargnée par les campagnes anti-genre, les Pays-Bas ont

vu surgir une forte opposition à la *Spring Fever Week* 2023, une semaine d'éducation à la sexualité à destination de l'enseignement primaire. Cette semaine de sensibilisation existe depuis près de 20 ans et, jusqu'en 2022, seule une minorité de parents posaient des questions pour s'assurer du bien-fondé de ce programme pour leurs enfants. En 2023, la *Spring Fever Week* a été la cible d'une forte campagne de désinformation en ligne, accompagnée par des communiqués et des vidéos de partis d'extrême droite, ainsi que par des menaces et des messages de haine à destination de Rutgers et de ses membres. Cette situation a directement impacté leurs travailleuses, en plus de fragiliser la confiance des parents envers Rutgers et les écoles.

Tenant compte de ces différentes sources, cette troisième section présente une liste de recommandations structurée à partir de quatre niveaux de réponse identifiés : sur le terrain, au sein du secteur du planning familial, dans les sphères médiatiques et politiques, et sur le plan international. Ces niveaux de réponse ne sont pas indépendants les uns des autres, mais s'alimentent mutuellement.

A. Agir sur le terrain

Répondre aux difficultés en animation

Les questionnaires ont permis de voir que les travailleuses adoptaient depuis longtemps des postures adéquates pour répondre aux difficultés apparues sur le terrain : intervention en binôme, rappel du cadre de non-jugement et des objectifs de l'EVRAS, pédagogie auprès des personnes exposées à de fausses informations... Ce sont autant de bonnes pratiques pour réagir aux obstacles liés aux campagnes anti-genre. La grande majorité des stratégies formulées dans les questionnaires sont en lien avec les animations EVRAS, qui semblent créer le plus de difficultés dans le travail de terrain. Pour consolider ces stratégies, une formation à l'auto-défense verbale et à la gestion de conflits pourrait être utile pour les travailleuses dont les animations sont mises en difficulté par des propos virulents et d'autres perturbations.

Face à une pratique identifiée dans certaines écoles de ne pas annoncer les dates des animations EVRAS pour éviter l'absentéisme, certains CPF interrogent le lien entre la perte de confiance de certains parents et le manque d'une communication claire et transparente dans certaines écoles. Rétablir une relation de confiance avec les écoles et les parents est une direction prioritaire pour garantir le bon déroulement des animations EVRAS, un accès uniforme à tous les élèves et la sécurité des animateur·rices.

La consultation des centres a également fait ressortir des problèmes avec des enseignant·es et la direction de certaines écoles, voire avec des pouvoirs organisateurs. Certains centres rapportent en effet des situations où leurs animateur·rices ont été mis·es à mal par le corps éducatif. Les animations EVRAS étant obligatoires en 6ème primaire et en 4ème secondaire, il est pourtant important de souligner que leur organisation relève de la responsabilité des écoles et non des opérateurs EVRAS. Les directions s'exposent d'ailleurs à des sanctions financières si elles n'en organisent pas, comme l'a réaffirmé récemment la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (RTBF Actus, 2024).

Des stratégies peuvent permettre de rétablir un dialogue entre les écoles réfractaires et les centres de planning. Aux Pays-Bas, Rutgers a produit de nombreux documents pour les écoles (guides, brochures, lettres et manuels), certains à destination des parents et d'autres pour les enseignant·es et les directions. Des webinaires et un site internet ont également été créés pour centraliser les informations officielles sur leur programme d'éducation à la sexualité. Le soutien exprimé par le ministre de l'Éducation néerlandais et des associations de l'éducation publique a par ailleurs permis de consolider la confiance entre les travailleur·euses et les écoles.

La FLCPF et les autres fédérations ont ainsi un rôle central à jouer pour garantir le soutien des gouvernements aux acteur·ices de terrain face aux campagnes anti-genre. Des témoignages de CPF confirment qu'un soutien fort des pouvoirs locaux favorise aussi la coopération des écoles dans le cadre des animations.

Face aux difficultés survenant lors d'animations EVRAS, il ressort de notre enquête par questionnaire que les stratégies suivantes ont été adoptées par certain·es travailleur·euses de CPF :

Avec les élèves

Animer à deux pour mieux tenir le cadre et offrir plusieurs interlocuteur·rices aux élèves

Rappeler les objectifs des animations EVRAS, en soulignant que les connaissances présentées peuvent être utiles pour les élèves comme pour les personnes qui les entourent (savoir à appliquer et à partager)

Mettre en confiance les élèves et préciser le cadre de non-jugement (chacun·e a son point de vue et peut l'énoncer dans la limite du respect d'autrui)

Déconstruire les idées reçues, les stéréotypes et les fausses informations

Verbaliser les situations qui apparaissent durant l'animation, par exemple la difficulté à faire circuler la parole ou la gêne éprouvée par les élèves face à certains sujets

Faire réfléchir les élèves à leur vécu de discrimination pour souligner que tout le monde est concerné, ce qui peut faciliter la discussion et permettre d'aborder ces questions sous l'angle de l'intersectionnalité

Face à des propos violents, voire haineux : ne pas hésiter à faire un rappel à la loi contre les discriminations

Avec des parents en questionnement

Offrir un cadre accessible qui détaille le contenu et les objectifs de l'EVRAS

Rédaction d'une lettre à l'intention des parents

Mise à disposition de brochures informatives dans les écoles

Proposition de rencontre individuelle ou de réunion d'échanges

Avec des parents qui semblent fermés à la discussion

Questionner et argumenter lorsque cela est possible

Pédagogie auprès des parents exposés à de la désinformation ou à de fausses croyances sur l'EVRAS

Si nécessaire, sortir de la discussion pour préserver l'énergie et assurer la sécurité des animateur·rices

En cas d'absentéisme lors des animations : signaler l'élève absent·e à la direction de l'école et demander aux enseignant·es de veiller à son bien-être

En cas de réaction violente de parents : fuir l'interaction et privilégier sa sécurité, prévenir la direction de l'école et, si besoin, les autorités

Travailler sur la résistance et la résilience en ligne

Une autre stratégie serait d'approfondir les questions de résistance et de résilience sur les réseaux sociaux, l'instrumentalisation des médias numériques étant particulièrement investie pour propager des campagnes de désinformation. Approfondir cette dimension passe d'abord par un travail de sensibilisation et d'éducation des jeunes comme de leurs parents sur les manières de recevoir des informations (et fausses informations) circulant en ligne. Cela implique de mettre en avant la nécessité d'avoir un regard critique sur le contenu visionné et de transmettre des stratégies de diversification des sources d'information. Cela demande également de contextualiser les réseaux sociaux, en tant que plateformes numériques régies par des algorithmes, qui sont eux-mêmes définis par les intérêts commerciaux et idéologiques des propriétaires de ces plateformes.

Ce travail d'éducation a été l'une des priorités de Rutgers pour répondre aux campagnes d'opposition à l'éducation à la sexualité, notamment à travers le thème de la *Spring Fever Week 2024*, qui était la « résilience en ligne ». Dans ce cadre, Rutgers a produit des manuels sur la résilience en ligne pour les enseignant·es et des guides à destination des parents, en collaboration avec De Kindertelefoon (ligne d'écoute néerlandaise destinée aux enfants) et le service public de radiodiffusion. Rutgers a également redéfini sa stratégie de communication en ligne, à travers deux approches distinctes : d'une part, combattre la désinformation par un travail de veille de ces discours et une cartographie des acteur·rices à l'origine de leur diffusion; de l'autre, mettre en avant des messages positifs, centrés sur les valeurs de Rutgers et insistants sur l'importance de l'implication des parents dans l'éducation à la sexualité.

B. S'organiser au sein du secteur du planning familial

Prendre soin des travailleur·euses

À l'échelle des CPF, plusieurs pratiques essentielles ressortent des questionnaires, avec en premier plan l'écoute et le soutien des travailleur·euses exposées à des situations difficiles. Dans un tel contexte et alors que plusieurs témoignages relatent un impact au travail et dans leur vie personnelle, il est primordial de prendre soin des travailleur·euses et de prévenir les conséquences de situations difficiles sur leur engagement comme sur leur santé mentale. À cet égard, le planning familial français a produit un guide pour réagir aux attaques d'acteur·ices anti-choix en distinguant les attaques d'infrastructures, sur les réseaux sociaux, contre des personnes et dans l'espace public (Le Planning Familial, 2023).

La première recommandation est d'apporter un soutien à la personne ou au groupe initialement visé, en prenant le temps d'en parler en équipe et de permettre un travail de distanciation pour construire collectivement la riposte. Les centres peuvent également prévenir leur fédération et le réseau local de centres de planning, et demander le soutien de partenaires institutionnels locaux et régionaux. Si souhaité par la personne ou le groupe attaqué, il peut être pertinent d'informer la presse locale et d'émettre un communiqué sur la situation. En cas d'attaque de locaux (tags, vitrine), il faut prendre des photos d'ensemble et de détails pour porter plainte et constituer un dossier des actes commis. Cependant, il faut éviter de diffuser ces photos pour ne pas donner de visibilité aux messages anti-genre, l'objectif de ces actions étant aussi de faire le buzz. Le planning français recommande de porter plainte pour dégradation de locaux et pour entrave à l'IVG, par désinformation ou par intimidation. En cas d'attaques sur les réseaux sociaux ou de piratage informatique, il est suggéré de faire des captures d'écran pour conserver des preuves et d'essayer de reconnaître quels types d'organisations sont derrière ces attaques, lorsque c'est possible. Enfin, en cas d'attaque personnelle, le planning familial recommande à la victime de s'entourer de personnes de confiance et aux centres de planning de prendre rapidement contact avec un·e juriste ou avocate (en notant tous les éléments de la situation et en rassemblant les preuves de l'attaque).

Consolider les liens au sein du secteur du planning familial

Afin de mieux (ré)agir collectivement, il paraît essentiel de renforcer les liens au sein du secteur, que ce soit entre CPF, entre les CPF et leur fédération ou entre les différentes fédérations de CPF. Une première piste serait d'élaborer des stratégies collectives et de long terme entre les CPF et les fédérations, centrées sur la réponse aux anti-genre. La consultation des membres affiliés à la FLCPF a permis de confirmer qu'un soutien concret de la part de la fédération était utile pour répondre aux difficultés accrues depuis 2023.

Face à un phénomène ciblant l'ensemble des centres de planning et des associations œuvrant pour les droits sexuels et reproductifs, il est nécessaire de repenser les stratégies collectives que peut mettre en place conjointement l'ensemble du secteur.

Le questionnaire utilisé pour réaliser cette étude a déjà permis de récolter un certain nombre de témoignages. Pour évaluer et monitorer les difficultés du secteur, il serait pertinent d'encourager les CPF à documenter leurs difficultés et de créer un outil qui les centralise, ou recense plus largement activités des mouvements d'opposition, à l'instar des pratiques de veille mises en place par Rutgers aux Pays-Bas ou l'IPPF au niveau européen. La COCOF et la FWB ont d'ailleurs déjà entrepris des actions en ce sens.

Mise à disposition de ressources auprès des membres de CPF

En complément de cette étude, la mise à disposition de ressources scientifiques, associatives et médiatiques sur les campagnes anti-genre permettrait d'autonomiser la compréhension de ce phénomène par les travailleur·euses du secteur planning, ce qui est l'une des demandes prioritaires des répondantes au questionnaire.

Alors que les discours de l'opposition sont finement construits sur des rhétoriques idéologiquement documentées et portées par des professionnel·les qui jouent le rôle de cautions, partager plus systématiquement de la documentation et des contre-argumentaires documentés et référencés aux travailleur·euses de terrain semble être une aide appropriée pour les accompagner dans leur réponse.

L'exercice de rédaction de cette étude témoigne de l'intérêt de favoriser la circulation des savoirs entre les sphères académiques et associatives. Le secteur du planning familial et les universitaires développent des connaissances spécifiques sur les campagnes anti-genre qui mériteraient d'être partagées réciproquement pour enrichir l'analyse théorique et améliorer les pratiques de terrain.

En parallèle des ressources documentaires, il serait également approprié de mettre à disposition des ressources juridiques et psychologiques pour les travailleur·euses exposé·es à des situations comprenant des formes de violence, dans le cadre d'animation ou dans la vie personnelle. En cas d'attaque (d'un·e membre, des locaux ou sur internet), il est conseillé de prendre rapidement contact avec un·e juriste ou avocat·e, afin de pouvoir porter plainte. Des cabinets qualifiés dans l'accompagnement d'acteurs associatifs confrontés à des problèmes de la part de tiers pourraient être préalablement identifiés et leurs coordonnées centralisées et partagées. Pour des situations de discrimination liées au genre ou à l'orientation sexuelle de la personne, il est possible de remplir un formulaire de signalement auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes afin de déposer plainte.

Il existe également un registre de faits de tiers dans lequel les travailleur·euses peuvent inscrire une déclaration lorsqu'il ou elle estime être victime de violence ou de harcèlement de la part d'un tiers (SPF Emploi). En plus de permettre de consigner les situations auxquelles sont exposé·es les travailleur·euses, ce registre peut être utilisé pour assurer un suivi du ou de la travailleur·euse et introduire une demande d'intervention psychosociale, afin de fournir un soutien psychologique approprié auprès de services spécialisés.

Pour alléger ou répartir la charge des travailleur·euses de terrain confronté·es à des situations difficiles, certains CPF mettent déjà en place des mesures organisationnelles et structurelles, limitant par exemple le temps de travail dédié à l'animation EVRAS.

C. Investir les espaces politique et médiatique

Intervenir dans les médias sans nourrir l'opposition

Plusieurs réponses au questionnaire ont souligné le besoin d'une meilleure communication médiatique et une présence politique renforcée de la part de la FLCPF. Néanmoins, communiquer efficacement sur les campagnes anti-EVRAS ou anti-IVG demande d'adopter des stratégies de recadrage adaptées à l'opposition, afin de ne pas alimenter les arguments anti-genre ou donner de la visibilité à leurs actions.

Dans ce cadre, l'International Planned Parenthood Federation – European Network (IPPF-EN), qui travaille sur les stratégies de réponses aux attaques depuis 2016, a créé une session d'apprentissage en ligne intitulée « Winning Narratives » et a développé plusieurs ressources documentaires sur le recadrage et le plaidoyer politique pour contrer l'opposition, qui sont disponibles en français sur leur plateforme en ligne « Mouvement Accelerator Platform » (MAP).

Grâce au travail réalisé par l'IPPF-EN, plusieurs pistes de communication basiques mais essentielles pour répondre à l'opposition ont déjà pu être identifiées et permettent d'éviter les stratégies contre-productives qui nourrissent l'opposition :

- Ne pas répéter les mots et les arguments employés ;
- Rester centré sur son message pour adresser ce qui est dit ;
- Ne pas perdre d'espace/de temps à signaler les fausses informations ;
- Recadrer son discours sur des valeurs-clés portées, tout en y intégrant des faits.

Par exemple, défendre le droit à l'IVG comme un soin de santé ou mettre l'accent sur le rôle de l'EVRAS dans le développement des compétences nécessaires pour construire des relations et s'épanouir sans se mettre en danger.

Renforcer les liens institutionnels et les coalitions au sein du secteur associatif

Réussir à unifier la position du secteur du planning familial et à coordonner les stratégies permet d'accroître son influence sur les décideur·euses politiques, tout en gardant une ligne directrice uniforme lors d'intervention dans les médias et auprès de partenaires institutionnels. Alors que dans d'autres contextes les campagnes anti-genre ont contribué à fermer l'espace institutionnel aux revendications sociales en lien avec les mouvements féministes et LGBTQI+ (Ana, 2024), pérenniser les relations avec les décideur·euses politiques et les institutions est primordial face à la montée des dynamiques réactionnaires. Comme l'illustre le cas de Rutgers présenté précédemment, cela contribue également à soutenir l'image du secteur du planning familial et à rétablir la confiance des parents et des écoles, minée par les campagnes de désinformation sur l'EVRAS.

Ainsi, en parallèle de cette stratégie d'ordre politique, rassembler le secteur derrière une position commune favoriserait la mise en place de coalitions avec d'autres associations touchées par les campagnes anti-genre. En effet, toutes les ASBL œuvrant pour les droits des femmes et des personnes LGBTQI+, ainsi que pour les droits sexuels et reproductifs, sont potentiellement ciblées par ces campagnes. Il est important de renforcer et pérenniser les collaborations qui développent des stratégies transversales au sein du secteur associatif, telles que les Stratégies Concertées EVRAS ou la Plateforme Abortion Right. Alors qu'elles devraient s'inscrire dans une temporalité longue, ces collaborations restent difficiles à mener, ce qui s'explique en partie par une logique de subsidiation de plus en plus basée sur des appels à projets et des subsides facultatifs annuels, ainsi qu'un morcellement des compétences et des subsides y afférent. Dans un contexte de montée des oppositions où le soutien politique aux droits en santé sexuelle et reproductive n'est pas garanti, les acteurs associatifs ont tendance à être placés en compétition : « Les craintes de double subvention et les mécanismes de financement structurel ne favorisent ni la formation de coalitions ni la collaboration » (Ana, 2024).

Travailler la convergence des luttes est d'autant plus important dans un contexte de fragmentation du mouvement féministe et de montée de groupes « féministes » dits « critiques du genre » qui se rapprochent presque systématiquement d'acteur·ices anti-genre, de droite conservatrice ou d'extrême droite. Cette tendance crée « d'étranges tandems », soit des coalitions contre-intuitives qui rassemblent des mouvements idéologiques supposément opposés, ce qui remet également en question les alliances

longtemps perçues comme naturelles entre les mouvements féministes et LGBTQI+ (Ana, 2024). Dans ce contexte, il est nécessaire de réaffirmer la solidarité et la coopération entre les différentes luttes progressistes portées par le monde associatif belge, face à un mouvement d'opposition profond et étendu, dont l'activité risque de durer dans le temps.

D. Collaborer au niveau européen

Enfin, face à un phénomène international, alimenté par des réseaux et des bailleurs de fonds situés partout dans le monde, il est primordial de mettre en place des formes de collaborations internationales pour y répondre, d'autant que les homologues européens sont également touchés. Comme précisé en introduction, le planning familial français et Rutgers rencontrent des difficultés proches de celles du secteur du planning familial belge, que cela soit dans les acteur·ices mobilisé·es, dans les cibles attaquées ou dans les modes d'action déployés par l'opposition.

Il peut dès lors être pertinent de réfléchir au rôle que pourrait jouer l'IPPF-EN pour favoriser une collaboration entre le secteur belge et les partenaires français et néerlandais, à la fois pour des objectifs à court terme et pour des projets à long terme.

À court terme, une meilleure collaboration avec les partenaires européens pourrait se traduire par l'organisation de sessions de partage d'expérience, de stratégies et d'outils entre des fédérations et des centres de planning issus de différents contextes, mais confrontés à des difficultés comparables. Face à un état d'urgence, il semble primordiale de construire des « coalitions profondes » au sein du secteur associatif européen, afin d'être capable de résister durablement aux niveaux nationaux comme transnationaux.

À long terme, une direction pertinente serait la production d'études collaboratives entre différents mouvements du planning familial européens. Par exemple, une étude collaborative entre SEDRA (Espagne), Rutgers (Pays-Bas), FEDERA (Pologne) et RSFU (Suède), intitulée « Communicating for change : using values, frame, stories and organizing in your efforts to promote comprehensive sexuality education » a récemment été soutenue par l'IPPF-EN. À travers des rencontres collaboratives, un partage d'expérience et un espace d'apprentissage commun, cette collaboration transnationale vise

à produire un outil spécifique pour guider les pratiques de communication qui visent à contrer l'opposition à l'éducation sexuelle. Cet outil devrait être disponible courant 2025. Ce type d'initiative pourrait être mise en place avec les partenaires français, néerlandais, Sensoa, ou d'autres partenaires régionaux également membre de l'IPPF-EN.

E. Synthèse : Une première étape dans la réponse à l'opposition

Cette liste de recommandations, comme le présent rapport, est le résultat d'un travail exploratoire sur l'impact des campagnes anti-genre sur le secteur du planning familial et constitue une première étape dans la réponse à l'opposition. Bien que ce rapport s'appuie sur des recherches approfondies réalisées par des universitaires, il importe que le secteur puisse se réappropriier les connaissances qui y sont présentées, afin d'élaborer des stratégies de réponse concrètes qui correspondent à la réalité de terrain des travailleuses de CPF. Les recommandations présentées dans cette troisième partie ont été formulées en s'inspirant de recommandations scientifiques, des stratégies développées par les CPF et des stratégies éprouvées par des partenaires internationaux dans les contextes français et néerlandais. Ce panel de recommandations déclinées sur différents niveaux de réponse démontre que de nombreuses stratégies peuvent être adoptées face à la montée en puissance des campagnes anti-genre. Elles ne sont pas exclusives ou indépendantes : elles s'alimentent mutuellement et gagnent à être mises en place de manière transversale. Par exemple, la création (ou l'adaptation) d'un outil qui centralise les témoignages de membres de CPF permettrait d'améliorer la réponse sur le terrain, de faciliter l'accompagnement des membres et de nourrir la communication médiatique et le plaidoyer politique, tout en dotant le secteur d'une connaissance plus fine des actions d'opposition. Ainsi, l'application de ces recommandations doit se faire dans une démarche éclairée et créative, en tenant compte des contraintes financières, contextuelles et structurelles auxquelles est confronté le secteur, et en gardant pour ligne directrice les besoins et le bien-être des travailleuses de CPF.

Bibliographie

Ana, Alexandra. 2024. « Repenser les coalitions pour résister aux campagnes anti-genre ». *La Revue Nouvelle* 6, no 6 : 64-69. <https://doi.org/10.3917/rn.242.0064>.

Ana, Alexandra, Neil Datta, Archibald Gustin, et David Paternotte. 2024. « Rapport sur les campagnes anti-genre en Belgique ». Étude inter-universitaire pour l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, sous la direction de David Paternotte. <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/rapport-sur-les-campagnes-anti-genre-en-belgique>.

Bloc, Fabienne, et Valérie Piette. 2016. *Jouissez sans entraves? : sexualité, citoyenneté et liberté. Espace de libertés*. Bruxelles : Éditions du CAL. <https://www.laicite.be/publication/jouissez-sans-entraves>.

Bréban, Émilie, et Cécile Vanderpele-Diagre. 2015. « Pourquoi le ventre des femmes est-il sacré ? Quand les catholiques belges s'engagent contre l'ivg (de 1990 à aujourd'hui) ». *Sextant. Revue de recherche interdisciplinaire sur le genre et la sexualité*, n°31 : 223-38. <https://doi.org/10.4000/sextant.3109>.

Cabral Grinspan, Mauro, Ilana Eloit, David Paternotte, et Mieke Verloo. 2023. « Exploring TERFnesses ». *DiGeSt - Journal of Diversity and Gender Studies*, 10, no2: 1-13. <https://doi.org/10.21825/digest.90008>.

Corrêa, Sonia, et Jaime Barrientos. 2022. *Anti-gender politics in Latin America in the pandemic context*. Sexuality Policy Watch. Rio de Janeiro : Associação Brasileira Interdisciplinas de Aids- ABIA.

Crosetti, Anne-Sophie. 2024. « Contre l'éducation ou contre-éducation ? Résistances et alternatives catholiques à l'éducation sexuelle et affective ». *La Revue Nouvelle* 6, no 6 : 38-43. <https://doi.org/10.3917/rn.242.0038>.

Crosetti, Anne-Sophie, et Tommy J. De Ganck. 2016 « Thérèse Hargot, la 'Catho compatible' ». ORELA, ULB. <https://o-re-la.ulb.be/analyses/item/1731-th%C3%A9r%C3%A8se-hargot-la-catho-compatible.html>.

Datta, Neil. 2018. *Restoring the Natural Order: The religious extremists' vision to mobilize European societies against human rights on sexuality and reproduction*. Bruxelles : European Parliamentary Forum on Population & Development.

Datta, Neil. 2021. *Tip of the Iceberg*. Bruxelles : European Parliamentary Forum on Population & Development.

Deleixhe, Martin, et David Paternotte. 2024. « Qu'est-ce que l'antiwokisme ? » *La Revue Nouvelle* 4, no 4 : 36-43. <https://doi-org.ezproxy.ulb.ac.be/10.3917/rn.240.0036>.

Gallot, Fanny, et Gaël Pasquier. 2018. « L'école à l'épreuve de la 'théorie du genre' : les effets d'une polémique: Introduction ». *Cahiers du Genre*, 65, no 2 : 5-16. <https://doi.org/10.3917/cdge.065.0005>.

Garbagnoli, Sara. 2016. « Against the Heresy of Immanence: Vatican's 'Gender' as a New Rhetorical Device Against the Denaturalization of the Sexual Order ». *Religion and Gender*, 6: 187-204. <https://doi.org/10.18352/rg.10156>.

House, Claire A. 2023. « "I'm Real, Not You": Roles and Discourses of Trans Exclusionary Women's and Feminist Movements in Anti-Gender and Right-Wing Populist Politics ». *DiGeSt - Journal of Diversity and Gender Studies*, 10, no2: 14-32. <https://doi.org/10.21825/digest.85755>.

House, Claire, Sonia Corrêa, et David Paternotte. 2023. « Dr Frankenstein's hydra: Contours, meanings and effects of anti-gender politics ». *Routledge Handbook of Sexuality, Gender, Health and Rights*, 2e éd. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003278405>.

Julliard, Virginie. 2017. « « Théorie du genre », #theoriedugenre : stratégies discursives pour soustraire la « différence des sexes » des objets de débat ». *Études de communication. Langages, information, médiations*, n°48 : 111-36. <https://doi.org/10.4000/edc.6811>.

Khemilat, Fatima, Fanny Gallot, et Gaël Pasquier. 2018. « Les Journées de retrait de l'école : une mobilisation très relative des musulmans de France ». *Cahiers du Genre*, 65, no2 : 41-57. <https://doi-org.ezproxy.ulb.ac.be/10.3917/cdge.065.0041>.

Kováts, Eszter, Maari Pöim, et Andrea Pető. 2015. *Gender as Symbolic Glue: The Position and Role of Conservative and Far-Right Parties in the Anti-Gender Mobilizations in Europe*. Brussels: Foundation for European Progressive Studies.

Lindell, Henrik. 2014. *Les Veilleurs: enquête sur une résistance*. Carte blanche. Paris: Salvator. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb437958309>.

Littman, Lisa. 2019. « Correction: Parent reports of adolescents and young adults perceived to show signs of a rapid onset of gender dysphoria ». *PLoS ONE*, 13 n°8: e0214157. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0214157>.

Paternotte, David, et Roman Kuhar. 2017. *Campagnes anti-genre en Europe : Des mobilisations contre l'égalité. Sexualités*. Lyon: Presses universitaires de Lyon. 10.4000/books.pul.27735 .

Paternotte, David, et Mieke Verloo. 2021. « De-democratization and the Politics of Knowledge: Unpacking the Cultural Marxism Narrative ». *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 28, no3: 556-78. <https://doi.org/10.1093/sp/jxab025>.

Paternotte, David. 2021. « Backlash : une mise en récit fallacieuse ». *La Revue Nouvelle* 6, no 6 : 11-15. <https://doi-org.ezproxy.ulb.ac.be/10.3917/rn.216.0011>.

Sehier, Véronique. 2024. « Faire front en France et en Belgique : vers une convergence des luttes ? » *La Revue Nouvelle* 6, no 6 : 70-75. <https://doi.org/10.3917/rn.242.0070>.

Turban, Jack L., Stephanie S. Loo, Anthony N. Almazan, et Alex S. Keuroghlian. 2021. « Factors Leading to "Detransition" Among Transgender and Gender Diverse People in the United States: A Mixed-Methods Analysis ». *LGBT Health*, 8, no 4: 273-80. 10.1089/lgbt.2020.0437.

Articles de presse

Ashley, Florence, et Alexandre Baril. 2018. "Why 'rapid-onset gender dysphoria' is bad science". *The Conversation*, 22 mars 2018. <https://theconversation.com/why-rapid-onset-gender-dysphoria-is-bad-science-92742>

Bergé, Jehanne. 2022. « L'EVRAS, l'éducation aux relations affectives et sexuelles : des animations encore trop inégales ». *RTBF Actus*, 17 octobre 2022. <https://www.rtb.be/article/levras-leducation-aux-relations-affectives-et-sexuelles-des-animations-encore-trop-inegales-11085209>

Bouche, Michaël. 2022. « Un débat sur les "dérives du transgenrisme" perturbé par des jets d'excréments à Bruxelles ». *7sur7*, 19 décembre 2022. <https://www.7sur7.be/belgique/un-debat-sur-les-derives-du-transgenrisme-perturbe-par-des-jets-dexcrements-a-bruxelles~a78192530/>

Bouche, Michaël. 2024. « Interview : Nadia Geerts décrypte le wokisme dans un nouvel essai : "En Belgique, toute la gauche est contaminée" ». *7sur7*, 6 février 2024. <https://www.7sur7.be/belgique/nadia-geerts-decrypte-le-wokisme-dans-un-nouvel-essai-en-belgique-toute-la-gauche-est-contaminee~aed796c1/>

Buisson, Marine. 2024. « Quand David Clarinval conseille le livre polémique « Transmania » ». *Le Soir*, 6 août 2024. <https://www.lesoir.be/614674/article/2024-08-06/quand-david-clarinval-conseille-le-livre-polemique-transmania>

Colart, Louis, et Xavier Counasse. 2023. « Huit écoles vandalisées ou incendiées à Charleroi et Liège : ce que l'on sait ». *Le Soir*, 15 septembre 2023. <https://www.lesoir.be/537387/article/2023-09-15/huit-ecoles-vandalisees-ou-incendiees-charleroi-et-liege-ce-que-lon-sait>

Dos Santos, Gauvain. 2023. « L'État surveille les mouvances étrangères derrière les anti-Evras: "On a des contacts très étroits avec les services de sécurité des pays voisins" ». *DH Net*, 15 septembre 2023. <https://www.dhnet.be/actu/belgique/2023/09/15/letat-surveille-les-mouvances-etrangees-derriere-les-anti-evras-on-a-des-contacts-tres-etroits-avec-les-services-de-securite-des-pays-voisins-VYFLRE66ZJGVV005JNGOXYMPQ/>

Elboudrari, Maya. 2024. « Le Planning familial face aux « antichoix » ». *La Déferlante*, 26 juillet 2024. <https://revueladeferlante.fr/le-planning-familial-face-aux-antichoix/>

Gillis, Lotte. 2024. « La montée des « tradwives » représente-t-elle un danger pour le féminisme ? ». *Marie Claire*, 15 juillet 2024. <https://marieclaire.be/fr/phenomene-tradwives-reseaux-sociaux/>

Janssens, Lou. 2024. « Cigares, gros muscles et voiture de luxe : le danger des influenceurs masculinistes sur la jeunesse ». *RTBF Actus*, 14 juin 2024. <https://www.rtb.be/article/cigares-gros-muscles-et-voiture-de-luxe-le-danger-des-influenceurs-masculinistes-sur-la-jeunesse-11384323>

Molough, Ibrahim. 2024. "Guets-apens homophobes : voici les gestes qui permettent de se protéger d'une mauvaise rencontre". *RTBF Actus*, 31 août 2024. <https://www.rtb.be/article/guets-apens-homophobes-voici-les-gestes-qui-permettent-de-se-protger-d-une-mauvaise-rencontre-11427691>

Moustique. 2023. « Une vague de tags anti-IVG choque les étudiants à Louvain-la-Neuve ». La rédaction de *Moustique*, 11 mai 2023. <https://staging.moustique.be/actu/belgique/2023/05/11/une-vague-de-tags-anti-ivg-choque-les-etudiants-a-louvain-la-neuve-261957>

La Libre. 2022a. « Est-il justifié et souhaitable de conférer à des enfants et à des adolescents le droit, à partir de leur seul "ressenti", de changer de genre ? ». Carte blanche de Jean-Pierre Lebrun, Alain Eraly et Beryl Koener, 7 juillet 2022. <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2022/07/07/est-il-justifie-et-souhaitable-de-conferer-a-des-enfants-et-a-des-adolescents-le-droit-a-partir-de-leur-seul-ressenti-de-changer-de-genre-5Q7SQSPCIVGF5LTMCLJQYKLBQ/>

La Libre. 2022b. « Non à l'hypersexualisation de nos enfants : "Lettre ouverte" adressée aux parents et à Madame la Ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Caroline Désir ». *La Libre*, 13 décembre 2022. <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2022/12/13/non-a-lhypersexualisation-de-nos-enfants-653B6VFIFRFFVA-PCK4OOWGOLOQ/>

La Libre. 2023. « Les arguments pour et contre Evras ». *La Libre*, 15 septembre 2023. <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2023/09/15/les-arguments-pour-et-contre-evras-suivez-lemission-de-ln24-en-direct-EH2GTMQRX5H-4HKVPCABB2JGUYY/>

Le Soir. 2023. « Evras : le décret sur l'éducation à la vie affective et sexuelle adopté à la quasi-unanimité ». *Belga*, 7 septembre 2023. <https://www.lesoir.be/535854/article/2023-09-07/evras-le-decret-sur-leducation-la-vie-affective-et-sexuelle-adopte-la-quasi>

RTBF Actus. 2023a. « Aux côtés des manifestants anti-Evras, des slogans anti-avortement, anti-LGBT et anti-laïcité ». *Belga*, 17 septembre 2023. <https://www.rtbf.be/article/aux-cotes-des-manifestants-anti-evras-des-slogans-anti-avortement-anti-lgbt-et-anti-laicite-11257324>

RTBF Actus. 2023b. « Complotistes, extrême droite et adeptes de théories pédocriminelles : voici le réseau des désinformateurs sur l'Evras en Belgique ». Rédaction Décrypte, 28 septembre 2023. <https://www.rtbf.be/article/complotistes-extreme-droite-et-adeptes-de-theories-pedocriminelles-voici-le-reseau-des-desinformateurs-sur-l-evras-en-belgique-11256548>

RTBF Actus. 2024. « Les écoles qui n'organisent pas d'Evras s'exposent à des réductions de dotation, selon la ministre Glatigny ». *Belga*, 9 décembre 2024. <https://www.rtbf.be/article/les-ecoles-qui-n-organisent-pas-d-evras-s-exposent-a-des-reductions-de-dotation-selon-la-ministre-glatigny-11475116>

RTBF Auvio. 1990. « Avortement : impossibilité de régner du Roi Baudouin ». Bulletin d'information, 4 avril 1990. <https://auvio.rtbf.be/media/la-monarchie-belge-bulletin-d-information-3054413>

RTL Info. 2022. « Les enfants de 5 à 8 ans sont-ils trop jeunes pour aborder les questions de genre? "Ils n'ont pas la maturité psychique pour comprendre de quoi on leur parle" ». *RTL Info*, 11 décembre 2022. <https://www.rtl.be/actu/magazine/cptljd/les-enfants-de-5-8-ans-sont-ils-trop-jeunes-pour-aborder-les-questions-de-genre/2022-12-11/article/508467>

RTL Info. 2024. « "Ils l'ont plaqué au sol": trois mineurs devant un juge après une agression homophobe à Ostende ». *RTL Info*, 3 novembre 2024. <https://www.rtl.be/actu/regions/flandre/ils-lont-plaque-au-sol-trois-mineurs-devant-un-juge-apres-une-agression/2024-11-03/article/726725>

Simono, Peggy, et Thibault Roland. 2024. « Polémique autour de l'Evras : où en sont les recours devant le Conseil d'État? ». *RTL Info*, 10 décembre 2024. <https://www.rtl.be/actu/belgique/societe/polemique-autour-de-levras-ou-en-sont-les-recours-devant-le-conseil-de-tat/2024-12-10/article/731490>

Vandendriessche, Claire. 2024. « Contre l'interdiction des transitions médicales des mineurs ». *Le Club de Mediapart*, 8 mai 2024. <https://blogs.mediapart.fr/claire-vandendriessche/blog/080524/contre-linterdiction-des-transitions-medicales-des-mineurs>

Contenus vidéo

Citizen Facts. 2023. « Avortement : la croisade en ligne des anti-IVG ». ARTE, 2 novembre 2023. <https://www.youtube.com/watch?v=SjRG42uZjsg&t=4s>

Omri Omri. 2024. « BELGIQUE : DISCOURS MANIFESTATION DU 14.09.2024 ». Vidéo Youtube, 15 septembre 2024. <https://www.youtube.com/watch?v=rVUPAIR3T70>

Stefan Cuvelier. 2024. « ❤️Explication sur "Innocence en Danger" dont je suis l'ambassadeur. ❤️ ». Vidéo Youtube, 8 octobre 2024. <https://www.youtube.com/watch?v=Zgml1ooUyF8>

Pages de partis, groupes, pétitions et médias anti-genre

Alliance VITA. Consulté le 23 décembre 2024. <https://www.alliancevita.org/>

ADF International. Consulté le 23 décembre 2024. <https://adfinternational.org/>

BAM ! News. Consulté le 23 décembre 2024. <https://bam.news/>

Change.org. « Pétitions adressées à Caroline Désir ». Consulté le 23 décembre 2024. <https://www.change.org/decision-makers/caroline-d%C3%A9sir>

CLARA Life. 2024. « Ce dimanche 21 avril, plusieurs centaines de manifestants ont participé à la Marche pour la vie ». Consulté le 23 décembre 2024. <https://www.clara-life.org/ce-dimanche-21-avril-plusieurs-centaines-de-manifestants-ont-participe-a-la-marche-pour-la-vie/>

Collectif Citoyen. Consulté le 23 décembre 2024. <https://collectifcitoyen.be/nos-statuts%e2%80%8b/>

Droits et Libertés. Consulté le 23 décembre 2024. <https://www.droits-libertes.be/>

Georges-Louis Bouchez. 2023. « Le wokisme s'oppose au libéralisme ». 6 septembre 2023, consulté le 23 décembre 2024. <https://glbouchez.be/le-wokisme-soppose-au-liberalisme/>

Groupe Croissance ASBL. Consulté le 23 décembre 2024. <https://groupe-croissance.be/>

Innocence en Danger Belgique. Consulté le 23 décembre 2024. <https://innocenceendanger.be/>

Jesuisenceinte.be. Consulté le 23 décembre 2024. <https://www.jesuisenceinte.be/>

Kairos. « Journal antiproductiviste pour une société décente ». Consulté le 23 décembre 2024. <https://www.kairos-presse.be/rechercher/>

N-VA. 2023. « Woke : Bart De Wever publie son essai sur le wokisme en français ». 7 septembre 2023, consulté le 23 décembre 2024. <https://francais.n-va.be/actualite/woke-bart-de-wever-publie-son-essai-sur-le-wokisme-en-francais>

Observatoire de la Petite Sirène. « Observatoire des discours idéologiques sur l'enfant et l'adolescent ». Consulté le 23 décembre 2024. <https://www.observatoirepetitesirene.org/>

One Of Us. Consulté le 23 décembre 2024. <https://oneofus.eu/>

Ordo Iuris. Consulté le 23 décembre 2024. <https://en.ordoiuris.pl/>

Ressources

Le Planning Familial, 2023. « Anti-choix : petit vademecum à l'usage des AD). Consulté le 23 décembre 2024. https://www.planning-familial.org/sites/default/files/2024-06/2023_11_Vademecum_FR%20lutte%20contre%20les%20antichoix.pdf

SPF Emploi, « Registre des faits de tiers, fiche n°15 ». Consulté le 23 décembre 2024. https://beswic.be/sites/default/files/public/content/download/files/FR/simple_pratique/fiche_15_registre_des_faits_de_tiers.pdf

Rédaction : Ugo Laquière

Relecture : Laurence Beff, Aurélie Piessens, Coraline Piessens,
Thomas Piérard, Céline Tixier-Thomas

Illustration de la couverture : Jo Delannoy (Jo dessine un peu)

D/2025/12.700/1

Editeur responsable : FLCPF ASBL – 34 rue de la Tulipe – 1050 Bruxelles

N° d'entreprise 0431.746.109

© Tous droits de reproduction réservés

Avec le soutien de



FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL

Rue de la Tulipe, 34 — 1050 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 502 82 03 | Fax +32 (0)2 503 30 93 | e-mail flcpf@planningfamilial.net
www.planningfamilial.net | www.monplanningfamilial.be | www.evras.be
www.documentation-planningfamilial.net
N° d'entreprise BE0 431 746 109 | IBAN BE24 0013 2387 9238 | BIC GEBABEBB